Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1er octobre 2026

Il est précisé que toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession mentionnée dans le présent procès-verbal s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Le président, M. Nicolas Pellet, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette deuxième séance ordinaire du Conseil communal de la législature 2026-2031.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence. Il salue également le public sur la galerie ou derrière son écran, ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie aussi M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence, le personnel communal des Services de conciergerie pour la mise en place de la salle, ainsi que l'équipe régie-son et NRTV qui assurent la retransmission en direct des débats. Le président souhaite bien sûr que ceux-ci soient constructifs et empreints de respect.

« On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve ».

C'est une citation d'Héraclite d'Éphèse, plus connu sous le nom d'Héraclite l'Obscur, qui vivait donc à Éphèse, dans l'actuelle Turquie, non loin d'Izmir, qui abritait aussi un magnifique temple connu et qui faisait partie des 7 merveilles du monde antique. Le président trouve cette citation tout à fait intéressante parce que même si le fleuve semble être totalement identique et si c'est le même mot, finalement ce n'est jamais exactement la même eau. Héraclite était donc un penseur du changement, un penseur du mouvement, et le président trouvait que, en toute humidité, cette citation était appropriée pour ce soir.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 68 Conseillères et Conseillers.

Il y a 6 excusés (Mmes Marlène Bucca, Sabine Million et Maud Pilloud, MM. Damien Bayle, Olivier Rihs et Vincenzo Simili).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller a été régulièrement convoqué à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Le président rappelle que le développement des 2 postulats déposés lors de la séance du Conseil communal du 27 août 2026 a été reporté à la présente séance.

- Dans les délais, le Bureau a reçu 1 motion, 2 postulats et 4 interpellations :

  - **Motion de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « NRTV : réagir avant qu'il ne soit trop tard pour agir ».**

Le président demande à son auteur s'il désire développer sa motion séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. La motion, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Postulat de Mme Véronique Villaine, pour le groupe PS Gland, intitulé « Création d'un restaurant aux Lisières géré par du personnel en réinsertion ».**

Le président demande à son auteure si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci déclare qu'après avoir discuté avec la Municipalité et au vu des délais extrêmement courts, elle souhaite transformer son postulat en interpellation.

Cette interpellation (ex-postulat), dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, étant soutenue par plus de 5 membres, elle sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un sauna saisonnier au bord du lac à Gland ».**

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par la négative et déclare qu'il développera ce postulat lors de la prochaine séance du Conseil communal, ce qui permettra aux Conseillers de l'étudier. Le postulat, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera dès lors ajouté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2026.

- **Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « UAPE Uni'Vert : peut-on faciliter la dépose des enfants pour les familles ? ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « Des entrées de ville plus accueillantes et mieux informées ? ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de Mme Floriane Chappuis intitulée « Sécurité routière et piétonne à Gland : des situations qui interrogent ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteure si elle désire la développer séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- **Interpellation de M. Christophe Bonamy, au nom du groupe PLR, intitulée « Tarifs 2027 de la SEIC : pourquoi Gland paiera-t-elle plus cher que ses voisins ? ».**

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation, dont les Conseillers ont reçu copie par voie électronique, sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation d'un Conseiller.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 août 2026.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.
6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 1** relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2026-2031.
8. **Préavis municipal n° 2** relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031.
9. **Préavis municipal n° 3** relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2026-2031.
10. **Préavis municipal n° 4** relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2026-2031.
11. **Préavis municipal n° 5** relatif à l'arrêté d'imposition 2027.

Préavis – Première lecture

12. **Préavis municipal n° 6** relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble LLA (logements à loyer abordable) et l'aménagement d'une place publique situés Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621).

Autres objets

13. Motion de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « NRTV : réagir avant qu'il ne soit trop tard pour agir ».
14. Postulat de Mmes Peggy Richard, Floriane Chappuis, Stella Motta Larrivé, Séverine Muntoni et Stéphanie Larrivé, ainsi que MM. Jérôme Chappuis, José Caiano, Serge Caboussat et Damien Bayle, pour le parti politique Élan Citoyens de Gland, intitulée « Développement du pôle Gare de Gland : pour des principes directeurs clairs ».
15. Postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Klenam Honkou intitulé « Protéger celles et ceux qui font vivre nos manifestations sportives et culturelles : bénévoles, personnel et public ».
16. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « UAPE Uni'Vert : peut-on faciliter la dépose des enfants pour les familles ? ».
17. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « Des entrées de ville plus accueillantes et mieux informées ? ».
18. Interpellation de Mme Floriane Chappuis intitulée « Sécurité routière et piétonne à Gland : des situations qui interrogent ».
19. Interpellation de M. Christophe Bonamy, au nom du groupe PLR, intitulée « Tarifs 2027 de la SEIC : pourquoi Gland paiera-t-elle plus cher que ses voisins ? ».
20. Interpellation de Mme Véronique Villaine, pour le groupe PS Gland, intitulé « Création d'un restaurant aux Lisières géré par du personnel en réinsertion ».

Divers

21. Nomination d'un membre de la Commission des pétitions.
22. Divers et propositions individuelles.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation d'un Conseiller

- Suite à la démission de M. Rui Da Silva Martins en date du 13 août 2026, et dans la mesure où la liste des « viennent-ensuite » du parti politique UDC Gland est épuisée, ce dernier a dû procéder à un parrainage de liste d'un nouveau membre qui a été transmise au Bureau. Ce dernier a été informé que M. Rui Da Silva Martins serait remplacé par M. Elvis Di Chello. Le président rappelle que selon l'art. 9 du Règlement du Conseil communal (RCC), il est de son devoir d'assermenter les nouveaux membres devant le Conseil communal.

- M. Jean-Daniel Guillod, au nom du parti politique UDC Gland, présente M. Elvis Di Chello.

« J'ai le plaisir de vous présenter Elvis Di Chello, qui est né le 23 juin 1992 à Morges et réside à Gland depuis plus de 20 ans. Horloger de métier, il se passionne pour le dessin, le modélisme et la restauration horlogère. Il aime et cultive la précision au quotidien. Fièrement attaché à sa Commune, il s'engage pour défendre nos valeurs locales et aura à cœur de suivre l'évolution de la ville qu'il habite ».

- Le président invite M. Elvis Di Chello à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande à l'Assemblée, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, à l'appel de son nom et après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le remercie et le félicite pour son engagement, puis l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 août 2026

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 août 2026.

4. Communications du Bureau

- Le traditionnel Tir de l'Amitié a eu lieu le 26 septembre 2026. Le président félicite sincèrement les 4 équipes du Conseil communal inscrites à cet événement, dont l'une a terminé à la 6ème place. Il félicite également MM. Jérôme Chappuis et Evan Lock qui ont obtenu une distinction, ayant obtenus respectivement 126 et 125 points. Bravo à eux !

- Le 27 septembre 2026 était jour de votations fédérale et cantonale. Pour ces votations, 7'336 électeurs étaient inscrits à Gland et un total de 3'556 cartes de vote ont été reçues. Le taux de participation s'est élevé à 48,45 %. Les résultats pour la Commune sont les suivants :

  - Initiative populaire « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » : objet refusé par 2'440 non contre 1'068 oui, 44 bulletins blancs et 2 bulletins nuls.
  - Initiative populaire « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la protection indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) » : objet refusé par 2'638 non contre 844 oui, 70 bulletins blancs et 2 bulletins nuls.

- Initiative populaire « Baisse d'impôts pour tous – Redonner du pouvoir d'achat à la classe moyenne » : objet accepté par 2'107 oui contre 1'396 non, 50 bulletins blancs et 1 bulletins nul.

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur les sites Internet de la Confédération, du Canton et de la Commune.

- Le 28 septembre 2026, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 5 novembre 2026.

5. Communications de la Municipalité

Mme Christine Girod, Syndique (Administration générale, Ressources humaines, Relations extérieures/publiques)

Développement durable

- Comme déjà annoncé lors de la dernière séance du Conseil communal, l'action « Troc'ta laurelle » est prévue le 21 novembre prochain. Cette action, qui propose l'échange gratuit de pieds de haies d'espèces envahissantes ou monospécifiques par des alternatives beaucoup plus indigènes et surtout favorables à la biodiversité, rencontre déjà un franc succès et les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 1er novembre y compris. Les personnes intéressées sont donc invitées à contacter l'Office du développement durable d'ici au 1er novembre 2026 afin de pouvoir bénéficier de cette action d'arrachage de pieds.

- Une séance d'information sur la rénovation énergétique aura lieu le mercredi 7 octobre 2026, à 19h30, à la Salle communale. Cette séance est vraiment destinée aux propriétaires, mais elle peut être très intéressante dans le cadre du chauffage à distance et des représentants de ThermorésÔ expliqueront comment est organisée cette nouvelle offre. La Romande Énergie sera également présente ainsi que d'autres personnes pour notamment aborder les conséquences de la nouvelle Loi sur l'énergie et la disparition de la valeur locative. Mais cela sera aussi l'occasion de parler des aspects techniques liés au chauffage à distance, aux pompes à chaleur ou à l'énergie solaire. En parallèle, une campagne d'imagerie thermique, qui permet d'identifier les pertes de chaleur, est proposée maintenant à moitié prix pour l'ensemble des bâtiments glandois. Toutes les informations peuvent être obtenues auprès de l'Office du développement durable. Et au niveau des soutiens, toutes les informations utiles se trouvent sur le site Internet de la Commune (*gland.ch/soutienrenovation*).

- Ce samedi aura lieu « Gland ça marche ! » et le beau temps est annoncé. Cette traditionnelle manifestation du début de l'automne prendra ses quartiers, comme l'année passée, dans le quartier des Lisières, où 7 commerçants ont choisi d'ouvrir leurs portes pour accueillir le rallye pédestre et les personnes qui souhaitent faire connaissance avec leurs entreprises. Elle invite la population à profiter de rencontrer les commerçants et les associations. La manifestation débutera à 10h00 et, dès 11h30, la Municipalité accueillera les nouveaux habitants. Il y a quelques 900 nouveaux habitants à Gland, elle ne pense pas qu'ils seront tous là, mais en général il y a quand-même une bonne centaine de personnes qui répondent à l'invitation. C'est toujours l'occasion de saluer les nouvelles personnes qui arrivent dans la Commune et peut-être que cela ferait plaisir aux Conseillers de les rencontrer. L'après-midi, de nombreuses animations seront présentées, comme un spectacle de bulles géantes, des démonstrations de hip-hop et de l'école Kim Taïkwando, ou encore des démonstrations de salsa. Il y en aura donc pour tous les goûts.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, Économie, Sports, Domaines)

Finances

- Les Conseillers auront remarqué que, ces derniers temps, le comité de NRTV a signalé le fait qu'une solution avait été trouvée à court terme pour sortir de l'impasse et payer les salaires. Comme la loi le prévoit, les Conseillers ont la primeur de cette information puisque la Municipalité a décidé la semaine dernière, à l'unanimité de ses membres, conformément au préavis municipal n° 1/2021, qui est valable jusqu'au 31 décembre 2026 et que le Conseil communal va normalement renouveler ce soir, et à l'art. 11 du Règlement sur la comptabilité des communes, d'utiliser ses compétences en cas de situation imprévisible et exceptionnelle, et a donc débloqué CHF 50'000.- dans ce cadre. Les Conseillers sont donc les premiers à être informés de cet élément, comme il se doit.

- Un emprunt de CHF 4 Mios auprès de PostFinance, qui était échu le 21 septembre 2026, a été renouvelé à hauteur du même montant auprès des Rentes Genevoises, au taux de 1,9 % par an, pour une durée de 20 ans, soit jusqu'en 2046. La Municipalité essaie toujours de diversifier un peu la durée des emprunts entre le moyen, court et long terme.

- Un nouvel emprunt de CHF 4 Mios a été contracté auprès de la Caisse Supplétive LPP, au taux de 0,57 %. Le taux laisse supposer que c'est du court terme, et c'est effectivement à un an.

Domaine

- Une décadastration des parcelles n° 716, 4163 et 4177, propriétés de la commune de Gland, pour leur transfert aux domaines publics communaux n° 19, 41 et 18, a été signée le 17 mai 2026. Il donnera volontiers les détails aux Conseillers intéressés, mais il s'agit de parcelles qui étaient à la Commune et qui passent juste au domaine public. Mais la Municipalité doit logiquement et légalement en avertir le Conseil communal.

Économie

- Les locaux de l'ex-restaurant L'Égée aux Lisières sont à nouveau à louer, puisque L'Égée a fermé ses portes le 30 septembre 2026. Il en sera un peu parlé ce soir avec l'interpellation déposée par Mme Véronique Villaine, mais la Municipalité a déjà lancé un appel à candidature pour ces locaux.

- L'action contre la précarité menstruelle avec le partenaire Coop est toujours en cours, avec 10 bons de CHF 5.-, valables à partir du mois de mars et pour toute l'année, qui ont été distribués aux glandoises. Une action supplémentaire a été lancée avec des bons de CHF 20.- qui doivent être demandés par les personnes intéressées. 250 bons sont à disposition pour cette fois l'achat de produits réutilisables dans différents commerces de la Commune. Tous les renseignements concernant cette action sont disponibles sur le site Internet de la Commune (*gland.ch/bon20*). Il s'agit d'une nouvelle action menée par la Municipalité dans la mesure où la Coop ne dispose en général pas de produits réutilisables et que ces derniers ont particulièrement été demandés par la population, ce qui est tout à fait compréhensible, afin qu'il y ait également une offre en produits réutilisables.

- Une Table des entrepreneurs a réuni plus de 25 personnes au restaurant Chez Bertille. La Table des entrepreneurs est toujours organisée autour des différents restaurants de la Ville, et cette fois c'était Chez Bertille, restaurant qui a ouvert dernièrement au Tennis Club de Gland.

- Le rendez-vous incontournable sera le Forum Nouvelle Économie, qui aura lieu le 29 octobre 2026 à Grand-Champ. Il invite les Conseillers à venir nombreux à cet événement, qui sera cette année consacré à la robustesse de l'économie locale.

Sports

- Le 30 octobre prochain aura lieu l'inauguration de la patinoire, avec comme d'habitude de la raclette et du vin chaud offerts. Là il n'a pas besoin de dire aux Conseillers de venir nombreux, c'est toujours le cas.

- Cette année, l'association Halloween La Côte organise Halloween à la patinoire, le 31 octobre 2026.

- Il revient rapidement sur le Tir de l'Amitié, car le président n'a pas parlé du magnifique résultat obtenu par l'équipe de la Municipalité. Cette dernière est en progrès, il faut le dire. On voit une pente ascendante et il pense qu'il commence à y avoir des craintes dans les hautes sphères du tir. Sur 28 équipes, celle de la Municipalité a terminé au 21ème rang, ce qui est mieux que les dernières années, grâce notamment à M. Lucas Nizzola, Secrétaire municipal et enfant de Gland, qui a obtenu 109 points et c'était sympathique de sa part d'apporter du sang neuf. 158 tireurs étaient présents à ce Tir de l'Amitié, c'est à nouveau un record, et 3'160 cartouches ont été tirées. C'était un très bel événement et la Municipalité se réjouit de l'année prochaine.

Mme Christelle Giraud-Nydegger, Municipale (Infrastructures et Environnement)

- Le réaménagement de la place de jeux du Ruttet est désormais dans une nouvelle étape. Pour rappel, les travaux avaient débuté par la réalisation de sondages racinaires. Cette étape, moins visible mais importante, a permis d'adapter les plans d'exécution des nouveaux jeux afin de limiter autant que possible leur impact sur les arbres existants. Les nouveaux jeux sont actuellement en fabrication et dès le 12 octobre le parc sera temporairement fermé au public afin de permettre le démontage des équipements et la préparation du terrain. Les fondations seront réalisées en novembre et l'installation des jeux devrait être terminée au début du mois de décembre. Dans une démarche de réutilisation des ressources locales, l'Association du groupement forestier de la Serine (AGFORS) fournira des copeaux de bois issus des coupes qui ont été réalisées pour la nouvelle STEP. Ceux-ci seront criblés sur le site de Montoly avant d'être utilisés comme revêtement de chute autour des jeux. Les travaux devraient s'achever en février 2027 et la place de jeux pourra donc retrouver ses petits visiteurs, lesquels pourront découvrir le futur hérisson géant qui est attendu avec impatience.

- Dans le cadre du préavis municipal n° 63/2024 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du réseau d'éclairage public, une partie du crédit d'investissement était consacré à la mise en lumière scénographique du tunnel de l'Avenue du Mont-Blanc et du pont de la Vy-Creuse. Ce projet a permis d'associer des habitants ainsi que les acteurs locaux à la création de futures mises en lumière. Au printemps dernier, un atelier de fabrication de caléidoscopes et de lentilles de projection a réuni des participants qui ont, à partir de matériaux très simples, confectionné des idées de projection pour les tunnels. Pour le pont de la Vy-Creuse, une collaboration avec le Photo Club Gland a permis de mettre en lumière le mouvement et le sport. Des photographes ont ainsi réalisé des prises de vues au centre sportif, en capturant des gestes et mouvements de sportifs glandois. 6 modèles ont finalement été sélectionnés pour constituer la série d'images qui sera intégrée au projet. Les travaux débuteront au début du mois de novembre, lesquels permettront également de mettre en conformité l'éclairage routier du tunnel de l'Avenue du Mont-Blanc. Ce projet permettra ainsi de conjuguer l'amélioration de l'éclairage public, la mise en valeur artistique et la participation locale, tout en donnant une identité particulière à ces 2 lieux de passage de la Ville.

- Elle aimerait rectifier ce qu'elle avait dit au sujet de la question posées par Mme Véronique Villaine lors de la dernière séance du Conseil communal concernant les pots rouges. En fait elle a peu zappé la question et elle tient à s'excuser parce que sauf erreur de sa part elle avait mentionné qu'il restait peut-être 3 pots rouges dans la Ville, ce qui n'est pas du tout le cas. Il en reste une vingtaine, et ceux-ci commencent à être un peu vieux, à se fissurer, et méritent d'être remplacés petit à petit. Ce sera le cas et elle confirme à Mme Véronique Villaine que le projet est de les remplacer au fur et à mesure.

- Elle souhaite ce soir terminer ses communications avec un point relatif à l'eau. Alors c'est assez cocasse puisque M. le Municipal Gilles Divoine dira qu'elle a effectué une danse de la pluie, mais il pleut aujourd'hui. Néanmoins, elle doit informer les Conseillers d'un certain nombre de choses, puisque des problèmes d'approvisionnement en eau potable sont rencontrés au sein de l'entente, soit les communes de Genolier, d'Arzier-Le Muids et de Gland. Après plusieurs semaines sans précipitation significative, la source du Montant, qui pour rappel constitue la principale ressource d'eau potable de la Ville, a continué à voir son niveau baisser. La station du Montant a progressivement réduit sa production, avant de s'arrêter complètement le 30 septembre au vu du tarissement de la ressource. Pour sécuriser l'approvisionnement, notamment pour les 2 communes de l'entente des hauts, un dispositif de secours a dû être mis en place à partir d'aujourd'hui, en coordination avec la Direction générale de l'environnement et l'Office de la consommation. Concrètement, un puit existant dans la nappe de la Cézille est exploité, mais de manière très temporaire. L'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) et l'armée mettent à disposition le matériel de transport de l'eau. Le matériel est fourni et déployé par les sapeurs-pompiers du Service de protection et de sauvetage de la ville de Lausanne, avec l'appui de l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) du district de Nyon. L'eau est ensuite acheminée jusqu'à la station du Montant, où elle est contrôlée et traitée avant distribution. Et le dispositif est bien sûr suivi de très près par un hydrogéologue. La ville de Gland a anticipé la situation en cessant de s'alimenter, il y a quelques temps déjà, à la station du Montant afin de justement préserver l'eau disponible pour les communes partenaires. Aujourd'hui, les besoins de la Ville sont couverts avec des ressources, notamment à Begnins et surtout l'eau du lac, via la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN). La Ville a également renforcé ses mesures d'économie d'eau, à savoir la sensibilisation via les différents canaux de la Ville, et une sensibilité des habitants est attendue par rapport à leur consommation. Les gros consommateurs de la Ville ont également été contactés pour les sensibiliser et voir de quelle manière ils pouvaient réduire leur consommation d'eau. Du côté de la voirie, les espaces verts sont arrosés par l'eau du lac via le Syndicat d'arrosage de Nyon et environ (SANE) et les rues sont nettoyées à sec par la voirie depuis plusieurs semaines maintenant. Elle invite donc la population à limiter ses consommations d'eau. Les pluies d'aujourd'hui ne seront pas suffisantes pour pouvoir rebénéficier à court terme de la station du Montant.

M. Yves Froidevaux, Municipal (Bâtiments et Urbanisme)

- Il tient d'abord à remercier M. le Municipal Gilles Davoine, qui n'a pas précisé que, s'agissant du Tir de l'Amitié, les progrès de la Municipalité étaient aussi dus à son absence. Et à ce propos, les participants ont pu découvrir la nouvelle buvette du tir, qui est à 90 % terminée. Pour rappel, cette buvette avait été acceptée au mois de décembre 2024 par le Conseil communal, et le montant de CHF 1'402'000.- alloué reste totalement respecté, tout comme les délais. Et aujourd'hui cette buvette est réalisée à 90 %. Les terrassements et les raccordements ont été effectués, tout comme les travaux du gros œuvre et du second œuvre. Un certain nombre de premiers aménagements extérieurs ont pu être finalisés et les revêtements de sol ont été posés autour de la buvette. Les dernières étapes prévues pour ces prochaines semaines portent sur l'installation du mobilier intérieur, la réalisation des aménagements paysagers, la création d'un abri à vélos, comme cela avait notamment été demandé par la Commission technique, et la végétalisation des espaces extérieurs. Cela permettra à la Municipalité de mettre cette buvette à la disposition de la société de tir Le Chêne mais également du public en début 2027.

Dans le préavis municipal n° 92/2021 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement des activités sportives au centre sportif d'En Bord, un montant était prévu pour transformer la petite buvette actuelle du bâtiment historique du stand de tir en un local de nettoyage des armes, ce qui était une obligation légale. Cela sera effectué dès 2027, après le déménagement de la buvette.

Mme Léonie Wahlen, Municipale (Accueil enfance, Jeunesse, Écoles)

- Concernant les sports facultatifs à l'école, dont la description se trouve sur le site Internet de la Commune (*grandir.gland.ch*), pratiquement tous les groupes ont trouvé preneurs et sont complets, particulièrement les cours de sabre coréen et de basket, qui ont rencontré un franc succès. Les cours de sports facultatifs pour les élèves du secondaire ont eu un peu moins de succès, mais cela est probablement dû au fait que les élèves font sûrement déjà un sport en dehors de l'école.

- Elle présente le nouveau flyer pour l'aïkicom, qui est une proposition faite aux élèves sur les pauses de midi afin de leur apprendre certes un sport de combat, mais surtout à prendre confiance en eux, à apprendre aussi la respiration et comment respecter l'autre.

- L'accueil parents-enfants, destiné aux parents d'enfants qui ont jusqu'à 5 ans, a repris à la Maison de l'Enfance. Cet accueil a lieu tous les mercredis de 09h00 à 11h00. Depuis cet automne, des ateliers sont également organisés une fois par mois, sur inscription, avec du bricolage, de la lecture ou de la cuisine, afin d'offrir aux familles et aux enfants des ateliers un peu plus particuliers.

- Elle souhaite présenter un nouveau projet que le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) est en train de mettre en place pour le printemps prochain, et qui est « L'envol à l'école ». Celui-ci est destiné aux enfants glandois et aura également lieu à la Maison de l'Enfance, et des ateliers auront lieu entre les mois de mars et de mai. Ce projet est mis en place afin de rassurer et de mettre en confiance tant les parents que les enfants pour leur première rentrée scolaire, et permettra donc de travailler sur la séparation, l'autonomie, la confiance et le partage. 5 ateliers seront organisés, lesquels auront chacun un thème précis comme l'autonomie ou les émotions. Cela permettra aussi aux enfants et à leurs parents d'aller dans une classe, de rencontrer une enseignante et de pouvoir voir un peu comment cela se passe, de voir les lieux. Ce projet débutera donc pour la première fois au printemps 2027.

- Elle souhaite remercier les Conseillers qui étaient présents hier soir à l'inauguration de la Maison de la Jeunesse. C'était chouette de voir autant de personnes venues découvrir ces locaux, que le Conseil communal a accepté via un préavis lors de la précédente législature, et surtout de pouvoir remercier les équipes qui ont commencé à s'approprier les lieux et qui ont jusque là fait preuve de créativité avant d'arriver dans la Maison de la Jeunesse. C'était aussi une belle soirée pour pouvoir les remercier pour le travail qu'ils ont effectué jusque-là.

M. Daniel Calabrese, Municipal (Culture, Logement, Affaires sociales, Cultes)

Logement

La ville de Gland a organisé le Réseau logement de Suisse romande, sous l'égide de l'Office fédéral du logement. À cette occasion, il a été présenté le travail effectué par la ville de Gland dans ce domaine, ainsi qu'une visite des dernières réalisations faites. Cette manifestation a permis d'avoir des échanges tant positifs que négatifs et d'avoir un retour des expériences des différentes villes présentes. Il profite de l'occasion pour remercier toutes l'équipe du Service pour l'excellente organisation de cet événement.

Festivités Ombres & Lumières à Gland (FOLG)

Le programme du FOLG est à bout touchant. Les points forts seront l'inauguration, qui aura lieu le mardi 1er décembre 2026 à Grand-Champ, laquelle sera suivie d'animations le mardi 8 décembre dans le quartier de La Combaz, puis le 15 décembre au Vieux-Bourg, et finalement le 22 décembre à Mauverney. Des spectacles et des animations seront au rendez-vous. Le programme suit bientôt.

Culture

L'appel à projet pour obtenir les bourses d'aide à la création de la ville de Gland a été lancé. Le délai pour le dépôt des dossiers est fixé au 30 octobre 2026. La Commission culturelle a été convoquée et se réunira le 24 novembre afin de déterminer à qui reviendront les prix. Pour les personnes intéressées, l'historique des bénéficiaires de ces bourses à la création est disponible sur le site Internet de la Commune (*sors.gland.ch*).

Milieu associatif

Il souhaite aussi donner un peu de visibilité au milieu associatif de la Ville.

Il encourage les Conseillers et la population à aller visiter la toujours très qualitative exposition annuelle de l'association Art Gland, laquelle aura lieu du 15 au 25 octobre 2026. Plus de 20 peintres et sculpteurs y présenteront leurs œuvres. Le vernissage aura lieu à la Salle des Colonnes de Grand-Champ le jeudi 15 octobre prochain à partir de 18h00.

Il attire l'attention des Conseillers sur une manifestation qui a lieu environ 4 fois par an et qui est organisée par les bénévoles de La Bouquinerie. Il s'agit des Soirées littéraires, où des auteurs viennent présenter leur livre, l'histoire et les anecdotes liées à ce dernier. Lors du dernier événement, M. Éric Burnand, ancien journaliste de la RTS, et Mme Fanny Vaucher, dessinatrice, ont présenté leur dernier ouvrage « La révolte des cigarières », roman illustrant et retraçant un événement majeur de l'histoire suisse, à savoir la révolte, en 1907, des petites mains féminines de la fabrique de tabac Vautier, aujourd'hui disparue. C'était réellement intéressant et passionnant. Il encourage les Conseillers et la population à exercer leur devoir à la curiosité.

Ce week-end, le samedi à 18h00 et le dimanche à 17h00, dans la Salle communale, aura lieu une incitation au voyage sur le thème des flâneries parisiennes chantées par le chœur-mixte Le Chêne.

Pour terminer, la semaine « Dingue de Ciné » aura lieu du 12 au 15 octobre 2026, avec une programmation attractive et variée.

M. Martin Ahlström, Municipal (Sécurité publique, Population, Transports publics)

- Il revient sur la Semaine de la mobilité, et suite à la question qui avait été posée par M. Olivier Rihs sur la prévention en matière de trottinettes, le stand en question a été installé à proximité des écoles et a fonctionné de 13h00 à 16h00 au minimum. L'horaire a pu être prolongé en fonction de l'affluence et cela a donc permis de cibler les enfants qui reprenaient à 13h30 et ceux qui terminaient à 15h00, et ceci sur 2 jours afin de toucher un maximum d'élèves. Parallèlement à cela, la Gendarmerie a effectué une présentation de sensibilisation concernant la prévention routière dans les classes les matins du 18 au 22 septembre 2026. Il est donc à espérer que les jeunes glandois ont été correctement sensibilisés à l'utilisation des trottinettes.

- Le 9 octobre 2026 aura lieu « La Nuit et belle », de 19h00 à 23h00, dans la Salle communale, Cette soirée sera dédiée au thème de l'eau, avec une disco aquatique, des déguisements marins, une ambiance festive et DJ Ben aux platines pour faire danser petits et grands. Cette disco est ouverte à tous les âges, avec une buvette et une petite restauration sur place.

- La Fête multiculturelle aura lieu le samedi 7 novembre à la Salle polyvalente de Montoly. Pour cette édition 2026, l'Espagne sera à l'honneur à travers un programme riche en saveurs, en musique et en découvertes artistiques. L'édition 2026 fera également la part belle à la création locale et à l'expression de la jeunesse glandoise, avec le projet artistique « À travers champs » s'inscrivant dans l'initiative « Gland à travers les yeux des enfants ». Il s'agit d'une initiative née d'une collaboration entre la Commission d'intégration, Mme Laetitia Pascalla, artiste, et 3 classes de 7P et 8P du collège des Tuillières. Cette œuvre collective mêle donc textiles et peintures. Inspirés par le thème de l'intégration, les élèves ont imaginé un écosystème végétal symbolisant l'entraide. Les enfants animeront eux-mêmes cette œuvre durant la manifestation, offrant ainsi une belle démonstration de solidarité et de partage.

- La Commission d'intégration et la Commission de naturalisation dépendent du Service de la population (SPOP).

Quelques réunions informelles ont déjà eu lieu, mais la première réunion officielle de la Commission d'intégration au complet aura lieu le 6 octobre 2026. Jusqu'à aujourd'hui, cette Commission a essentiellement œuvré pour la Fête multiculturelle, qui est le grand événement de l'année. Néanmoins, l'objectif pour cette législature est de travailler sur des projets complémentaires et d'exploiter toutes les synergies possibles avec le Canton, notamment avec le Bureau cantonal pour l'intégration.

Concernant la Commission de naturalisation, celle-ci s'est déjà réunie à 2 reprises et a traité 6 dossiers. Plusieurs autres dossiers doivent encore être traités d'ici la fin de l'année, mais cette législature a bien débuté.

- Les travaux sur le poste de commandement régional de la protection civile, qui se trouve aux Perrerets, débuteront le 16 novembre prochain et se termineront le 30 juin 2028. Il s'agit de travaux de modernisation du poste de commandement, approuvés par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), et dont l'exécution a été confiée au Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM). Ces travaux auront un impact important sur l'école, ce qui va impliquer une coordination entre le Service des bâtiments et de l'urbanisme (SBU), le SEJ et le SPOP.

6. Communications des représentants des entités intercommunales et commissions municipales

- Le président passe la parole à qui veut bien la prendre.

- M. Christophe Bonamy : déclare que le 24 septembre 2026, à Givrins, a eu lieu le Conseil intercommunal (CI) du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT). Le CI a validé plusieurs préavis pour la durée de la législature 2026-2031. Le préavis n° 06/2026 relatif à la rétribution des autorités du RAT a été traité. Les conclusions de ce préavis sont les suivantes. Suivant les préconisations de la Commission de gestion et finances, le CI a refusé l'indemnité kilométrique proposée pour les membres du CI. Les indemnités pour les membres du CoDir à CHF 0.70 le kilomètre ont été validées. Le préavis proposait aussi 2 hausses, à savoir les vacations du CoDir devaient passer de CHF 45.- à CHF 50.- de l'heure et la séance du CI de CHF 45.- à CHF 75.- pour les membres. Le CI a refusé ces 2 hausses pour la législature 2026-2031. Les vacations restent donc à CHF 45.- de l'heure et la séance du CI à CHF 45.- pour les membres du CI. Les autres montants ne changent pas. Pour le détail des montants relatifs aux vacations et aux frais, il recommande aux Conseillers de se rapporter au préavis disponible sur le site Internet du RAT.

Le préavis n° 08/2026 relatif à la participation des communes aux frais administratifs du RAT pour 2027, consistant à une augmentation de la contribution communale par habitant à CHF 17.- au lieu de CHF 15.- actuellement, a été refusé sur les recommandations de la Commission de gestion et finances. En effet, la justification des besoins supplémentaires n'était pas suffisamment étayée dans le préavis.

Le préavis n° 10/2026 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire pour l'aménagement des locaux a été validé après quelques discussions.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION

7. Préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2026-2031

- Mme Véronique Villaine, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2026-2031, soit :

I. d'accorder à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2026-2031;

II. de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2026-2031 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

8. Préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031

- Mme Magali de Preux Boscardin, premier membre et rapporteur de la Commission technique, souhaite tout d'abord s'excuser auprès de Mme Arlinda Lokaj, Secrétaire municipale adjointe, dont le prénom est mal orthographié dans le rapport.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 2 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2026-2031, soit :

I. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider;

II. de charger la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées;

III. de fixer la validité de cette autorisation pour la législature 2026-2031 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

9. Préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2026-2031

- M. Jean-Daniel Guillod, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2026-2031, soit :

I. d'autoriser la Municipalité d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses agréés par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA);

II. de fixer la validation de cette autorisation pour la durée de la législature 2026-2031 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

10. Préavis municipal n° 4 relatif à la demande d'autorisation générale en matière de legs, donations et successions pour la législature 2026-2031

- M. Sébastien Bertherin, rapporteur de la COFIN, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 3 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires durant la législature 2026-2031, soit :

I. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions;

II. de charger la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées;

III. de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2026-2031 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales

11. Préavis municipal n° 5 relatif à l'arrêté d'imposition 2027

- M. Jérôme Frachebourg, président et rapporteur de la COFIN, a tout d'abord quelques remarques à formuler. La rédaction de ce rapport s'est effectuée à 2, soit par M. Damien Bayle, excusé à la présente séance, et lui-même. Il tient en outre à souligner la qualité des informations fournies par la Municipalité à la COFIN par rapport aux questions qui ont été posées, ainsi que la qualité du préavis de base.

Sans entrer dans tout le détail, il y a au point n° 6 du préavis une sorte de hit-parade des points d'impôts communaux et cela concerne uniquement les localités de plus de 10'000 habitants dans le Canton. Et les Conseillers peuvent se rendre compte que la ville de Gland n'est pas si mal placée que cela. C'est un euphémisme, la ville de Gland est même très bien placée.

Et finalement, *nostra maxima culpa*, il y a une erreur dans le rapport et il attire bien l'attention des Conseillers sur le fait que la recommandation sera faite à l'unanimité des membres de la COFIN, et non pas à la majorité de ceux-ci comme mentionné dans les conclusions du rapport.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président explique qu'il sera procédé par une discussion et un vote dans un premier temps pour l'Article premier, points 1 à 9, et ensuite en bloc pour les articles 2 à 9, comme le permet l'art. 84 RCC. Enfin, la discussion sera ouverte sur le préavis municipal, l'arrêté d'imposition et le rapport de la COFIN, et il sera voté dans son ensemble.
- Le président ouvre la discussion sur cette manière de procéder. Personne ne se manifeste.
- Ouverture de la discussion sur l'Article premier, points 1 à 9.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- *L'Article premier, points 1 à 9, est accepté à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur les articles 2 à 9.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- *Les articles 2 à 9 sont acceptés à l'unanimité.*
- Ouverture de la discussion sur l'ensemble du préavis et sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2027.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

À l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 5 relatif à l'arrêté d'imposition 2027, soit :

I. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que proposé par la Municipalité;

II. de transmettre cet arrêté au Conseil d'État pour approbation.

PRÉAVIS – PREMIÈRE LECTURE

Le président remercie les membres des différentes commissions de bien vouloir prendre note des questions soulevées par les différents Conseillers et d'y donner une suite dans leur rapport respectif.

12. Préavis municipal n° 6 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour la construction d'un immeuble LLA (logements à loyer abordable) et l'aménagement d'une place publique situés Grand'Rue 9 (parcelle n° 1621)

- La séance est fixée au lundi 5 octobre 2026, à 20h00, à la Salle Léman du bâtiment du Montoly 1, en compagnie des Municipaux responsables, MM. Yves Froidevaux et Daniel Calabrese. La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

  Premier membre : M. Pablo Gomez, PLR
  Membres : M. Raphaël Grandjean, GDG – M. Tommaso Solimine, PLR – Mme Ioulia Esreb, PS – M. Jérôme Chappuis, ECG – Mme Angélique Brasey, UDC – M. Romain Marchand, Les Vert·e·s,

  + Commission des finances.

- La discussion est ouverte.

- M. Yann de Siebenthal : déclare qu'il a 3 questions pour la Commission technique. Il a vu que des beaux arbres sont projetés à sur cette parcelle et il aimerait que la Commission vérifie que ces arbres, qui sont sûrement adaptés au présent, soient également adaptés au climat futur que l'on prédit dans la Ville.

Le deuxième point est aussi lié aux changements climatiques. Il aimerait que la Commission se penche sur le fait que ces appartements ne soient pas des passoires thermiques, ce qui est peu probable, mais qu'il n'y ait pas des chaleurs très grandes en été, donc une conception avec des stores qui se ferment et qu'il n'y ait pas du soleil qui entre directement.

Enfin, il aimerait savoir s'il existe une contrepartie pour l'immeuble de l'UBS, où une entrée va arriver par-là, et voir ce qui a été discuté et ce qu'il y a comme contrepartie.

- M. Stéphane Rosset : voudrait savoir si des fonds de rénovation sont prévus pour l'immeuble et, si ce n'est pas le cas, qui paiera les grosses rénovations dans 20 ans ou plus tard.

- Mme Jennifer Girod : a 2 questions pour la Commission technique. La première concerne l'accessibilité et elle souhaiterait savoir si des places de stationnement ont été prévues pour l'accès aux commerces. Sa deuxième question concerne la mention de matériaux durables pour la construction. Elle aimerait avoir des précisions concernant ce qui est entendu par « matériaux durables » en termes notamment de construction et de captage CO^2.

- Mme Séverine Muntoni : déclare ce qui suit :

« Si nous soutenons pleinement la création de logements à loyer abordable, le coût de ce projet nous interpelle : nous parlons d'un investissement global de plus de CHF 9 Mios, soit près de CHF 14'900.- au m^2 pour le projet final. L'intérêt public est évident, mais engager l'argent des contribuables exige que nous restions garants d'une gestion financière stricte. De plus, la mise à l'enquête publique avant même l'octroi du crédit par le Conseil interroge sur la chronologie décisionnelle et doit nous inciter, à l'avenir, à étudier des stratégies d'acquisition plus simples et directes.

Nous nous posons un certain nombre de questions et nous laisserons la Commission faire son travail pour déterminer :

- *Si ce projet représente la valorisation la plus efficiente de l'argent des contribuables.*
- *La chronologie de la mise à l'enquête publique alors que le Conseil ne s'est pas prononcé sur son financement. La Municipalité ne craint-elle pas de créer un fait accompli, qui réduit la marge de manœuvre et le pouvoir décisionnel des élus, l'argent des études préalables et les frais administratifs étant perdus en cas de refus ?*
- *À l'heure où les coûts de construction sont particulièrement élevés pour les maîtres d'ouvrages publics, la Municipalité a-t-elle étudié d'autres options ? ».*

- M. Romain Marchand : se réjouit de voir qu'il existe de nombreux points concordants entre les différents partis politiques. De même, le groupe des Vert·e·s salue cette initiative, l'usage du droit de préemption et le projet de LLA à la Grand'Rue 9. Comme cela a été souligné, ce projet répond à un vrai besoin et le groupe des Vert·e·s le soutient sur le principe. Mais il découvre, comme certains Conseillers, sur le plan annexé au préavis, que tous les arbres de la parcelle sont marqués comme « à abattre » et qu'aucun n'est marqué « à maintenir ». Cela est en contradiction avec les assurances données oralement peu avant, selon lesquelles quand bien-même la Municipalité s'était octroyé la dérogation permettant l'abattage des arbres, elle ferait de son mieux pour préserver les grands arbres. Entre autres, certains arbres d'une quinzaine de mètres sont situés côté sud, c'est-à-dire exactement là où un bâtiment a besoin d'ombre en été. Le préavis se contredit donc en affirmant que le projet privilégie un cadre de vie ombragé et adapté aux enjeux climatiques, puis prévoit de raser l'entièreté des arbres adultes. Tant que l'on considérera le patrimoine vivant comme des unités comptables et remplaçables, on n'avancera guère. On sort d'un été à 5 vagues de chaleur et on continue de penser le développement comme si de rien n'était. On agit comme si Gland avait le luxe de jouir d'une grande canopée urbaine rafraichissante. Il regrette que la parole de la Municipalité, avec un objectif de canopée urbaine de 30 %, ne se joigne pas aux actes quand l'occasion se présente ici. De plus, la construction de logements répondant aux normes actuellement en vigueur n'est pas non plus une garantie. Les cas de logements bien isolés et confortables l'hiver devenant inhabitables en été sont légion, comme cela a pu être constaté récemment, même à Nyon, pour des logements sous des combles.

Les questions du groupe des Vert·e·s sont les suivantes :

- La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager ne permet de déroger à la protection du patrimoine arboré qu'à des conditions précises, dont des impératifs de construction avérés. En quoi le maintien des grands arbres de la parcelle est-il incompatible avec le projet ?
- Des variantes d'implantation ont-elles été étudiées ?
- L'accès des machines au chantier ne peut-il se faire par un côté ouest ou nord uniquement ?
- En référence à l'enquête publique du 6 juin 2026 relative à la démolition et à la demande de dérogation qui a été octroyée, la Commune est à la fois requérante du permis et autorité qui accorde la dérogation d'abattage. Comment garantit-elle une pesée d'intérêts impartiale ?
- Une analyse de surchauffe estivale des logements, notamment des derniers étages, a-t-elle été faite ? Tient-elle compte de la disparition de l'ombrage existant ?
- L'un des arbres de la parcelle fait-il l'objet d'une classification comme arbre remarquable ?

Il demande également que, en vue de la séance de Commission prévue le 5 octobre 2026, la Municipalité fournisse à cette dernière la décision de dérogation de juin, le dossier de dérogation complet avec les photos, les essences des arbres et les arguments retenus pour son octroi.

- M. Alain Bringolf : a juste une petite demande. Dans la mesure où les interventions qui viennent d'être faites par certains Conseillers ont dépassé le cadre de simples questions, il remercie ces derniers de bien vouloir envoyer leurs textes à M. Pablo Gomez, premier membre de la Commission technique, et à M. Jérôme Frachebourg, président de la COFIN.

- M. Yves Froidevaux : se réjouit de répondre à toutes les questions qui ont été posées lundi prochain, lors de la séance avec la Commission technique. Il souhaite juste donner un élément de réponse sur la question de la mise à l'enquête. Il s'agit d'une pratique courante de mettre à l'enquête les projets, notamment la cour végétalisée de Grand-Champ a déjà été mise à l'enquête et n'a pas suscité d'opposition. Cela permet d'abord d'avancer dans les projets, mais surtout d'intégrer d'éventuelles modifications ou demandes liées à la mise à l'enquête, ce qui a été le cas par exemple pour la cour. Cela permet donc à la Municipalité de déposer des projets devant le Conseil communal qui sont aboutis et qui ont ainsi été acceptés et non pas potentiellement retardés par des procédures plus longues. Il pense donc que cette pratique,

même s'il entend que certains l'interrogent, est une pratique logique et en tout cas efficiente pour la Municipalité, car cela lui permet d'arriver avec des vrais projets auprès du Conseil communal.

Il signale quand-même que ce projet avait déjà été mis à l'enquête auparavant. C'est assez rigolo, il s'agit de la deuxième mise à l'enquête, puisqu'avant de vendre ce terrain, les propriétaires l'avaient déjà mis à l'enquête. Il n'y avait pas eu d'opposition, ensuite il y a eu l'achat par droit de préemption par la Municipalité et la Commune, et il y a donc maintenant une nouvelle mise à l'enquête sur un projet dont il évoquera les différences par rapport au premier lors de la séance avec la Commission. Il se réjouit d'en débattre lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- M. Samuel Freuler : a aussi quelques questions par rapport à ce préavis. Il rappelle aux Conseillers que lorsque la Municipalité utilise son droit de préemption, comme cela est mentionné dans le préavis municipal n° 75/2025 relatif à l'autorisation générale de statuer sur l'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers selon la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), les projets doivent être financièrement rentables. Pas économiquement rentables, mais financièrement rentables. Et dans ce cadre-là, il a plusieurs questions.

La première concerne le montant prévu pour les travaux, lequel n'a bien sûr pas été calculé sur la base de devis rentrés, et le moindre dépassement de budget pénalisera encore plus cette rentabilité qui est déjà microscopique. Quelles sont donc les mesures que la Municipalité compte prendre pour rester fixfertig dans le coût annoncé ?

Ensuite, dans le calcul de rentabilité, il manque CHF 14'500.- de frais d'entretien des extérieurs. Il aimerait savoir pourquoi ceux-ci n'ont pas été ajoutés dans le calcul de rentabilité.

Et pour finir, il trouverait intéressant que la Commission technique puisse avoir accès aux résultats de l'étude préalable, parce qu'il est mentionné dans le préavis que plusieurs solutions ont été proposées. Cela permettra aux Conseillers de comprendre pourquoi c'est la solution proposée dans ce préavis qui a été privilégiée.

- M. Yves Froidevaux : déclare que contrairement à ce qu'a dit M. Samuel Freuler dans sa première question, et comme mentionné au point 3.1 du préavis, *« le coût de réalisation des travaux se base sur des devis rentrés et analysés par l'architecte mandataire, représentant environ 80 % du montant total des travaux »*. C'est donc bien sûr sur la base des devis rentrés que cela a été calculé, donc le risque de dépassement est infime. La Municipalité expliquera à la Commission technique pourquoi il y a certains éléments de complexité. Le montant des « Divers et imprévus » est un peu supérieur à l'habitude, mais les coûts se basent sur des devis rentrés.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

Avant de passer aux points suivants, le président rappelle que, selon l'art. 73 RCC, ce dernier peut soit renvoyer une proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande, soit prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

M. José Caiano, scrutateur, cède sa place à M. Jean-Luc Nicolet, scrutateur suppléant.

13. Motion de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « NRTV : réagir avant qu'il ne soit trop tard pour agir »

- Le président passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de cette motion.
- La discussion est ouverte.
- M. José Caiano : déclare ce qui suit :

« Nous allons essayer d'être brefs. Nous tenons d'abord à le dire clairement : nous ne sommes pas contre NRTV, loin de là. Nous reconnaissons l'importance d'un média régional pour nos communes, nos associations, le sport, la culture et notre vie locale. Mais soutenir NRTV est une chose. Engager la précipitation de l'argent public en est une autre. Et nous devons justement faire attention à ne pas confondre urgence et précipitation. Car aujourd'hui trop de questions restent sans réponse. Quel est exactement le déficit et comment en sommes-nous arrivés là ? Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné dans le modèle prévu ? Quelle est réellement l'audience de NRTV dans notre région, et notamment à Gland ? Quel est l'engagement des autres partenaires et sur quel plan pour 2027 ? La motion parle de CHF 200'000.- nécessaires pour passer le cap de fin d'année, tout en reconnaissant à ce stade que nous ne savons même pas si NRTV existera encore en 2027. Cela doit forcément nous interpeller, parce que CHF 200'000.-, ce n'est pas simplement un chiffre sur une feuille. C'est l'argent public. Et nous pensons aussi à nos commerces. Les souvenirs sont encore assez frais. Rappelons-nous les travaux du Vieux-Bourg et les difficultés rencontrées par certains d'entre eux. Pour obtenir un soutien, il a fallu franchir des véritables montagnes administratives, multiplier les démarches et les justificatifs pour les aider finalement bien modestement au regard des difficultés rencontrées. Et certains commerces de notre Ville ont malheureusement dû mettre la clé sous la porte. À notre connaissance, nous n'avons pas vu passer dans cette salle une motion pour leur lancer une bouée de sauvetage. Alors posons-nous une question de cohérence. Si nous ouvrons cette porte aujourd'hui, que répondrons-nous demain à un commerçant ou à un indépendant glandois en grande difficulté qui demandera lui aussi le soutien de la collectivité ? Bien sûr, NRTV n'est pas un commerçant. Mais lorsqu'il s'agit de l'argent public, nous devons pouvoir expliquer nos choix. Nous ne disons donc pas qu'il ne faut rien faire pour NRTV. Nous disons simplement « faisons les choses dans le bon ordre ». Obtenons les comptes, les audiences, le plan de 2027, les engagements des partenaires et les garanties. Ensuite, décidons en connaissance de cause.

Et permettez-moi une petite remarque à l'attention de M. Michel Girardet. Notre Conseiller est régulièrement très attentif dans ce Conseil à l'utilisation des motions. Pour une fois, je partage volontiers cette prudence. Mais nous proposons de l'appliquer aujourd'hui à sa propre motion. Nous lui demandons donc s'il accepterait de la transformer en postulat. Cela permettrait d'obtenir des réponses nécessaires sans fermer la porte à un soutien. Ce n'est pas dire non à NRTV, c'est vouloir savoir avant de décider. Et puisque M. Michel Girardet parle lui-même d'une bouée de sauvetage, nous terminerons avec son image. Avant de lancer une bouée de l'argent du contribuable, commençons par comprendre pourquoi le bateau a pris l'eau et surtout si le trou est réparé. Je vous remercie de votre attention ».

- Mme Véronique Villaine : a une question pour la Municipalité par rapport à cette motion qu'elle soutient totalement. Il a été mentionné que la Commune a déjà payé CHF 50'000.- et elle souhaite savoir si cela entre dans le cadre des CHF 200'000.- ou non, car ce n'est pas très clair pour elle. Elle aimerait donc avoir quelques explications à ce sujet.

- M. Gilles Davoine : répond que s'il a bien compris la motion, parce qu'évidemment elle ne vient pas de la Municipalité, il y a l'idée de dire qu'il y a ces CHF 200'000.-, qui seraient le plafond, et que tout l'argent qui serait trouvé d'une manière ou d'une autre en serait déduit, ce qui est assez logique. En effet, le comité de NRTV, ou plutôt de Communyon en l'occurrence, a mentionné le montant qu'il manque et essaie évidemment tous les jours de trouver des montants qui viendraient en déduction, et la motion serait l'aide qui dit « on vous garantit le solde ». Il est donc effectivement espéré que ces CHF 50'000.- viendront en déduction des CHF 200'000.- puisque c'est évidemment une décision que la Municipalité a prise totalement

indépendamment de la motion qui, si elle est prise en considération, donnera lieu à un préavis dans lequel figureront toutes les réponses aux questions posées par M. José Caiano, c'est le principe du jeu. La Municipalité s'est dit, dans le très court terme, qu'elle n'avait pas d'autre choix pour réussir à sauver les emplois de certaines personnes qui sont d'ailleurs présentes ce soir. Il rappelle que NRTV, qui filme les débats, fait qu'il y a un public ce soir, car celui présent dans la salle est inexistant, et il salue donc évidemment le public qui suit NRTV. Mais pour sauver ces emplois et pour sauver NRTV de l'écran noir soudain, la Municipalité a pris la décision de verser ces CHF 50'000.-, qui sont totalement indépendants de la motion de M. Michel Girardet, qu'il a déposée de sa propre initiative.

- M. Michel Girardet : ne peut pas s'empêcher de répondre à M. José Caiano, parce qu'il ne sait pas s'il a vraiment bien lu cette motion. Mais s'il veut couler NRTV, qu'il le dise franchement. Parce qu'avec toutes les questions que M. José Caiano a posées, la réponse interviendra peut-être en 2027, dans plusieurs mois. Et comme il l'a personnellement bien dit dans sa motion, il y a une question d'urgence. On doit trouver de l'argent immédiatement. M. José Caiano a notamment demandé quelles sont les responsabilités, mais ce n'est pas le moment de les chercher. Maintenant, on est dans une situation de sauvetage, et il reste donc 3 mois pour trouver des solutions. Alors que M. José Caiano arrête de poser des questions inutiles. Il faut maintenant aller de l'avant et dire est-ce que oui ou non il veut sauver NRTV. Et pour cela, la réponse doit intervenir d'ici le 31 décembre. Alors qu'il dise franchement si oui ou non il veut sauver NRTV.

- M. Rasul Mawjee : déclare que comme cela a été dit ce soir et dernièrement dans les médias, NRTV est en train de couler, Titanic a un trou. On ne va pas commencer à appeler 36'000 personnes pour savoir s'il faut colmater le trou. On doit le colmater jusqu'à fin décembre, et pendant ce temps-là l'association qui gère NRTV devra monter son plan pour que l'on puisse continuer à profiter de cette chaîne en 2027. Ce n'est pas pour 2027 que ces sous sont demandés, c'est pour aujourd'hui. Alors si les Conseillers ne veulent pas y aller, et bien il faut dire à NRTV qu'elle peut remballer ses affaires et partir ce soir.

- M. Dimitri Grandjean : comprend bien l'urgence de la situation et en fait il est plutôt d'accord pour avancer cet argent. Mais ce qui l'embête, ce sont les comptes de cette entreprise. Il va donc reprendre un peu des chiffres qu'il a trouvés et qui sont publics. À Nyon, dans le préavis municipal n° 165/2019, il est mentionné que NRTV a une audience de 75'000 téléspectateurs par semaine, ce qui fait 10'000 spectateurs par jour. En comparaison avec d'autres télévisions locales, La Télé en a plutôt à 55'000 et Léman Bleu 58'000. Il y a aussi des problèmes de charges, il doit quand-même le signaler. Si l'on regarde le rapport d'activité, les charges ont continué de diminuer et il pense donc que l'on voit aussi qu'il y a eu une prise de conscience au niveau de Communyon et que l'on a compris que certaines charges étaient peut-être trop élevées. Il y a aussi un problème de revenus commerciaux. En 2023, il était dit que les revenus commerciaux étaient de CHF 133'000.- et qu'ils avaient doublé par rapport à 2022. Donc on peut aussi se demander comment cette télévision génère de l'argent, parce qu'en fait on a l'impression que selon le business plan le but était surtout d'être payé par l'argent public. Personnellement, ce qu'il aimerait entendre de la part de la Municipalité pour vraiment soutenir le fait d'avancer CHF 200'000.-, c'est que oui, on va aller jusqu'en 2027, mais que ces CHF 200'000.- vont servir à réparer le bateau au port pour ensuite repartir sur des bases saines. Parce que si l'on répare le bateau en mer et que l'on continue à naviguer avec le vieux rafiot, il va forcément finir par couler à un moment ou à un autre. Donc ce qu'il aimerait entendre de la Municipalité, c'est surtout qu'il y a un plan derrière qui est là pour repartir sur des bases saines avec cette télévision.

- M. José Caiano : aimerait juste répondre à M. Michel Girardet. Oui, c'est son but de sauver NRTV, mais à quel prix ? Donc, encore une fois, c'est l'argent du contribuable, au même titre que c'est aussi son envie de sauver tous les commerces à Gland et de ne pas les voir mettre la clé sous la porte. Combien y en a-t-il eu cette année, depuis le mois de juillet, et il n'y a pas eu une seule motion ? Donc il faut aussi rester cohérent avec tous les autres commerces, qui souffrent de ces crises, qui souffrent aussi des travaux, qui souffrent d'autres choses, mais c'est aussi une gestion.

Et c'est quand-même un paradoxe de voir M. Michel Girardet écrire dans sa motion – qu'il a lue – qu'il a appris la situation en lisant le journal de La Côte, et qu'il n'a même pas regardé l'émission dans laquelle Mme la Syndique Christine Girod annonçait justement cette catastrophe.

- M. Gilles Davoine : relève que l'on confond quand-même 2 choses et que c'est quand-même un peu gravissime, parce que ce sont des petites attaques sur les commerces. Ces derniers sont des entreprises privées qui visent à faire du bénéfice. Donc lorsque la Municipalité est venue en soutien de ces commerces, c'était une pure volonté de cette dernière qui a présenté cela au Conseil communal dans le cadre des travaux du Vieux-Bourg, qui légalement parlant, en termes de dommages, ne l'obligeait en rien du tout à venir aider ces commerces qui prennent leurs risques, comme tout entrepreneur d'une entreprise privée qui vise à faire du bénéfice. Mme la Syndique Christine Girod va dire que l'on n'est pas en train de parler ce soir de donner CHF 200'000.-. On est aujourd'hui en train de parler de voir si la Municipalité doit présenter au Conseil communal un préavis urgent qui donnera des réponses à toutes les questions posées. C'est cela dont il est parlé ce soir. Mais il ne faut pas confondre les choses. Communyon est une association de droit suisse, c'est cela qu'il faut sauver, et non pas des gens qui font du bénéfice pour se payer une belle voiture, ou pas parce qu'éventuellement leur commerce ne fonctionne pas. On parle d'une association qui, selon le droit suisse, est à but non lucratif. C'est l'association Communyon dont il est parlé, cela n'a rien à voir avec un commerce ou une entreprise privée. La Municipalité a fait tout ce qu'elle pouvait pour sauver ces commerces, elle a réussi pour certains cas, certains commerces ont effectivement fermé, il a donné le bilan, d'autres ont ouvert, il y en a plus qui ont ouvert que fermé, donc il faut arrêter de vouloir faire des comparaisons qui n'ont pas lieu d'être. Les deniers publics ne visent au demeurant pas, en cas de situation normale, à venir sauver des entreprises privées, des gens qui ont une société anonyme et qui veulent faire du bénéfice avec cela. Les deniers publics ne sont pas là pour cela. Par contre, des deniers publics qui viennent sauver un média local reconnu comme tel, là oui il y a un usage des deniers publics qui ne risque rien parce que l'on vient sauver une association composée notamment dans son comité de municipaux que les villes de Gland et de Nyon soutiennent depuis longtemps et continuent de soutenir à force de deniers publics effectivement. Et puis dernier point : il signale juste au cas où il y aurait un débat par rapport à cela, qu'aucune télévision en Suisse ne fonctionne sans aide publique. La Télé et Léman Bleu ont des concessions, ce sont plusieurs millions de concessions, la RTS c'est évidemment une concession, et puis les seules télévisions qui fonctionnent sans deniers publics sont celles où il y a un milliardaire derrière, sinon cela ne marche pas en Suisse.

- Mme Klenam Honkou : tient juste à préciser que les médias en général font un travail d'intérêt général. Il est donc du devoir des Conseillers de sauver ce média-là, parce qu'il y a aussi des personnes qui travaillent derrière. Et puis pour avoir été journaliste, elle sait que le modèle de la presse aujourd'hui souffre énormément. Donc voilà, il y a urgence à sauver ce média-là, et c'est une méprise de comparer les commerces locaux à un média.

- M. Jérôme Frachebourg : déclare que l'urgence est claire. Par contre il pense que l'on peut concilier certaines choses que l'on a entendues. Il peut comprendre que M. José Caiano ne souhaite pas aller de l'avant les yeux fermés, et il pense que certaines des questions posées sont légitimes. Mais il faut attendre le préavis et les réponses de la Municipalité, parce qu'il pense que la Municipalité répondra à la plus grande partie des questions, notamment celles relatives aux finances et ce qui est prévu pour 2027. Personnellement, il a aussi envie de savoir un peu quel est le business plan très solide, et il pense que de ce point de vue-là, la question est plus que logique.

Et il a 2 questions de compréhension au motionnaire. Premièrement, est-ce un prêt ou une avance à fonds perdu ? Parce qu'à moins d'avoir mal lu la motion, il ne sait pas de quoi il s'agit. Est-ce que l'on prête ou est-ce que l'on donne à fonds perdu ? Et deuxièmement, il est mentionné « participer aux CHF 200'000.- ». Ce dernier montant est-il un plafond ? Il prend le cas de figure où personne ne veut participer, est-ce que l'on va jusqu'à CHF 200'000.- ou y a-t-il quand-même un minimum dans ce plafond ?

- M. Michel Girardet : rassure M. José Caiano, il a aussi regardé l'émission sur NRTV. Pour répondre à M. Jérôme Frachebourg, en l'occurrence il ne peut pas dire exactement. Jusqu'à nouvel avis, il ne pense pas qu'il y ait des prêts qui se fassent à NRTV. En principe ce sont vraiment des contributions, vu que le financement ne marche que par contribution des communes. Il pense que si c'était un prêt, cela poserait des gros problèmes à Communyon. Pour rappel, il a appris la situation par La Côte et NRTV pendant le week-end du Jeûne, et à ce moment-là le délai était très court pour aller de l'avant, et c'est pour cela qu'il a déposé cette motion, justement pour lancer un appel pour qu'il y ait un répondant et en espérant aussi que cela donne des idées à d'autres communes et à d'autres personnes pour venir en aide à NRTV. Mais concernant les chiffres, il pense que la personne la mieux placée pour y répondre est Mme la Syndique Christine Girod, dans la mesure où elle est aussi présidente de Communyon.

- Mme Christine Girod : déclare qu'il est clair qu'elle s'adresse ce soir aux Conseillers en qualité de Syndique, mais également en qualité de présidente de l'association Communyon, qu'elle a repris en 2023, et c'est à ce titre qu'on l'a effectivement vue ou entendue assez souvent ces derniers temps.

Ce qui a été dit est vrai, la situation est grave et est à prendre au sérieux. Il a été dit beaucoup de choses ce soir, elle ne va pas pouvoir répondre à tout, parce que comme cela a été dit aussi, c'est précisément dans le futur préavis, si les Conseillers acceptent cette motion, que la Municipalité pourra développer, expliquer les chiffres en détail et donner des explications. Mais il y a quand-même 2 ou 3 éléments qu'elle souhaite partager ce soir avec les Conseillers.

La première chose qui est très importante de comprendre, et elle s'adresse particulièrement aux nouveaux Conseillers qui n'ont peut-être pas forcément suivi l'historique du soutien de la commune de Gland au média NRTV, c'est que jusqu'à présent l'association Communyon mandatait une société privée pour la diffusion de la chaîne NRTV. Cette dernière appartient à Communyon, mais c'est une société externe qui l'exploitait. Cette société avait le mandat de diffusion depuis 2015 ou 2016, cela fonctionnait, c'était un mandat sur une année. Cette société engageait le personnel, payait les charges et s'occupait de tout. Dans les années 2024-2025, on a commencé à avoir des signaux de difficultés de la part de ce partenaire, qui rencontrait déjà des problèmes notamment d'ordre financier, et de nombreuses discussions ont eu lieu pour savoir comment continuer et ce qu'il fallait faire, jusqu'à en arriver à la fin de l'année 2025, où et bien il n'y avait plus d'autre solution et une décision a dû être prise parce que cette société n'est malheureusement plus une société. Le comité de Communyon a donc dû très rapidement prendre des décisions. Il est vrai que cela s'est fait rapidement, même si la situation était évidemment un peu connue, mais la décision a dû se prendre rapidement et il y avait 2 choix. Le comité devait ou bien sauter dans la barque et faire au mieux avec ses connaissance et ses possibilités, ou alors devoir accepter d'avoir un écran noir, et cela était hors de question pour des gens qui sont animés par la volonté de faire passer des messages, de faire fonctionner ce média au service du district de Nyon. Le comité a donc pris l'option de prendre son courage à 2 mains et de retrousser ses manches. Aussi, au 1er mars, le comité a repris l'entier du personnel ainsi que l'entier du studio, et s'est basé sur un business plan qui avait été travaillé et qui lui permettait quand-même de voir une issue plus ou moins bonne. Malheureusement, comme les Conseillers l'on vu ou entendu, dans le courant du mois de mai, le comité de Communyon s'est clairement rendu compte que les revenus n'étaient pas à la hauteur de ceux attendus et qu'il était impossible de réaliser cela dans un court délai de quelques mois, donc jusqu'à la fin de l'année, et a très rapidement dû prendre des mesures économiques par rapport à 2 collaborateurs. À la suite de cela, une troisième personne a présenté sa démission et ces 2 personnes ont terminé leur mandat hier, le 30 septembre 2026, et une personne a déjà fini le 31 août 2026. Voilà le premier train de mesures prises. Et aujourd'hui, si Communyon a lancé cet appel et donné cette information, c'est que véritablement, jusqu'à la fin de l'année, il n'y a pas assez de liquidités pour passer le cap des mois qui viennent.

Pour l'année 2027, il y a déjà eu une prise de conscience du comité sur la gestion que ce dernier va devoir mettre en place. Le comité a repris un bon nombre de tâches à son compte, lesquelles était auparavant effectuées par les 3 personnes précitées qui ne sont plus là. Et elle remercie ses collègues du comité qui font cela sur leur temps personnel, et il y a quand-même énormément à gérer. Et pour 2027, le comité va se baser sur ce qu'il sait faire, c'est-à-dire la production de la chaîne NRTV, les mandats commerciaux, parce qu'il y en a quand-même encore qui sont actifs, et ensuite c'est une balance des intérêts. Jusqu'où peut-on trouver des nouveaux mandats ? Quand elle parle de nouveaux mandats, cela concerne aussi des communes qui seraient prêtes à faire une vidéo promotionnelle, des clips de présentation de leur commune, des portraits de personnalités, ou par exemple, comme à Gland et à Nyon, des retransmissions des séances des conseils communaux pour la population. Cela est aussi du commercial, mais c'est du commercial qui s'adresse aux communes, où il y a un mandat public. Donc tout cela est en discussion, mais le comité est confiant pour 2027 parce qu'il aura les coudées franches par rapport aux rentrées. Et l'élément qu'il faut comprendre aussi, c'est qu'aujourd'hui il y a environ un demi-million de francs qui rentre des communes. Mais les principaux pourvoyeurs de fonds sont la commune de Nyon, qui verse CHF 260'000.-, et la commune de Gland, qui verse CHF 140'000.-. Il reste donc CHF 80'000.- à CHF 100'000.- qui sont versés par la trentaine d'autres communes qui cotisent, dont certaines versent des gros montants et d'autres qui versent très peu. Là il y a un effort à faire de la part du comité pour aller rechercher des nouveaux soutiens auprès des communes qui ne le font pas pour le moment, voire de demander des augmentations du soutien à certaines communes. Il y a donc tout un travail qui doit être fait, mais le comité est persuadé que le district de Nyon est quand-même attaché à cette chaîne NRTV et que des soutiens seront trouvés aussi pour la suite.

Elle souhaite dire un petit mot concernant les audiences, parce que c'est quand-même quelque chose qui revient tout le temps, et c'est légitime. Communyon n'est pas en possession des chiffres d'audience et la chaîne NRTV ne reçoit pas ces chiffres car elle n'a pas de concession fédérale, n'est pas reconnue et n'est pas membre de la fondation Media Pulse, qui dépend du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), et qui mesure cette audience télévisée. Mais comme NRTV n'est pas concessionnée et n'est pas membre de la fondation précitée, elle n'a pas accès aux données. La production se base donc en particulier sur les chiffres du site Internet, qui est en pleine progression depuis quelques temps, avec plus de 30'000 utilisateurs actifs en 2025, plus de 150'000 vues sur le site Internet et plus de 2 Mios de vues sur les réseaux sociaux. Cela est en progression régulière. C'est pour cela qu'il y a toujours un décalage avec par exemple les chaînes La Télé ou Léman Bleu, qui elles ont des chiffres précis et peuvent dès lors affirmer ces chiffres-là, alors que NRTV n'a aucune concession. Et sans concession, il n'y a ni appui du Canton, ni appui de la Confédération. Ce sont vraiment les communes qui sont les principales apporteuses de fonds. Elle a peut-être oublié de préciser que Communyon est une association constituée de communes du district qui cotisent, qui ne sont pas toutes membres, mais il y a aussi des entreprises et des privés. Il est peut-être important de le savoir.

Concernant la question du média et de la politique publique, M. le Municipal Gilles Davoine a déjà dit en partie ce qu'elle voulait dire, mais il est vrai qu'il ne faut absolument pas mettre en opposition des entreprises privées, qui ont un but lucratif, à un média. Un média est là pour passer des informations, pour soutenir les communes dans la manière de faire passer des messages, pour permettre à de jeunes sportifs d'être mis en valeur et à des manifestations culturelles de pouvoir présenter leur offre. Un média soutient l'activité associative au quotidien et le comité est convaincu qu'il est nécessaire à l'heure actuelle d'avoir ce type de média. Parce que NRTV parle des communes, parle du district de Nyon. C'est dans sa charte aujourd'hui de couvrir l'actualité du district de Nyon. Cela ne veut pas dire qu'il faut se cantonner au district et ne pas changer, mais aujourd'hui c'est la mission de NRTV. Il ne faut pas oublier que cela permet vraiment aux communes d'être en contact avec la population, de faire passer des messages, et pas uniquement aux personnes qui regardent la télévision sur leur canapé, mais aussi aux jeunes qui regardent sur leur smartphone, sur d'autres supports ou sur le site Internet.

Elle encourage donc les Conseillers à soutenir cette motion et ne peut que leur dire que le comité est déterminé à trouver des fonds aussi ailleurs, dans d'autres communes, et va tout mettre en œuvre pour faire survivre cette chaîne. Elle remercie les Conseillers pour leur soutien.

- M. Rasul Mawjee : déclare que les Conseillers ont compris qu'il va soutenir cette motion. Dans la longue liste présentée par Mme la Syndique Christine Girod, il y a un élément qui lui a peut-être échappé. Il n'y a pas longtemps, il y a eu les élections et NRTV s'est portée présente pour tous les partis politiques et pour tous les candidats. Toutes les demandes de présentation ont été faites et les 75 membres du Conseil communal, ainsi que les non-élus, ont eu droit à un temps d'antenne. Il pense donc que NRTV a rendu un service public et il espère que la prochaine fois NRTV ne va pas envoyer une facture pour aller se présenter à un débat. Il y a bientôt les élections cantonales, il pense qu'il y aura pas mal de candidats qui seront présents, et NRTV sera certainement présente pour les soutenir et les présenter à la population. L'année suivante, il y aura l'élection au Conseil national et les programmes politiques des prochaines années nécessitent une bonne présence de NRTV. Il espère que cette chaîne aura pu être soutenue et qu'elle puisse être présente.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 5 avis contraires, 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération la motion de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « NRTV : réagir avant qu'il ne soit trop tard pour agir » et de la transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

M. José Caiano, scrutateur, reprend sa place.

M. Aurélien Joye propose de faire une pause de 10 minutes, pour prendre l'air. Cette proposition est rejetée à une très large majorité des membres présents.

14. Postulat de Mmes Peggy Richard, Floriane Chappuis, Stella Motta Larrivé, Séverine Muntoni et Stéphanie Larrivé, ainsi que MM. Jérôme Chappuis, José Caiano, Serge Caboussat et Damien Bayle, pour le parti politique Élan Citoyens de Gland, intitulée « Développement du pôle Gare de Gland : pour des principes directeurs clairs »

- Le président passe la parole à M. Jérôme Chappuis pour le développement de ce postulat.

- M. Jérôme Chappuis : déclare que ce postulat a été déposé avant la séance du Conseil communal du 27 août 2026 et que les Conseillers ont de ce fait pu largement le lire et l'étudier. Il ne va donc pas en refaire la lecture mais simplement rappeler dans quel état d'esprit le groupe ECG le dépose. Il déclare ce qui suit :

« Gare Sud a beaucoup occupé la fin de la précédente législature. Il a suscité des débats, un référendum, puis une votation dont le résultat doit naturellement être respecté. Aujourd'hui une nouvelle législature commence, et nous avons là une belle occasion. Gare Sud peut devenir non pas le dossier qui prolonge les divisions de la dernière législature, mais le premier grand projet sur lequel la nouvelle législature construit une manière de travailler ensemble. C'est tout le sens de notre postulat. Nous allons avancer avec Gare Sud et des décisions importantes nous attendent. Alors, avant de nous mettre en route, prenons simplement le temps de nous mettre d'accord sur la direction. Disposer d'un fil conducteur clair profitera à la Municipalité, au Conseil communal, mais surtout à la population qui doit pouvoir comprendre où nous voulons aller et

pourquoi. Nous avons l'occasion de construire quelque chose qui dépasse Gare Sud, de la confiance autour d'un grand projet pour notre Ville. Sa réussite ne devrait pas appartenir ni à ceux qui ont gagné la votation, ni à ceux qui l'ont perdue. Elle devrait être notre réussite à tous. Et si dans quelques années le plus grand nombre de glandoises et de glandois peut regarder ce nouveau quartier et se dire « je comprends ces choix et je me reconnais dans ce projet », alors nous aurons collectivement réussi. C'est cette ambition que notre groupe vous propose de partager en soutenant ce postulat ».

- La discussion est ouverte.

- M. Michel Girardet : pense que la passe d'armes va peut-être continuer. Lorsqu'il a pris connaissance de ce postulat, il a dû le relire à plusieurs reprises pour être sûr d'avoir bien compris où voulaient en venir les postulants. Que demande ce postulat ?

- ***Des espaces publics de qualité et végétalisés :*** il pense que l'aménagement du Vieux-Bourg récemment inauguré a démontré que la Municipalité n'a pas attendu ce postulat pour le faire.

- ***Une attention à la qualité de vie et aux nuisances :*** quelle municipalité va entreprendre de gros travaux sans y prendre la plus grande attention ? Là également on peut se référer aux travaux du Vieux-Bourg ainsi qu'au préavis municipal n° 6 que le Conseil communal aura à traiter en première lecture ce soir, lequel précise bien que la Municipalité apportera une attention toute particulière aux nuisances.

Il croit que ces 2 points sont clairement ce que l'on peut appeler « enfoncer des portes ouvertes ».

- ***Une diversité de logements adaptés au besoin des différentes générations et catégories de population :*** est-ce que l'ECG a déjà oublié le préavis municipal n° 95, voté en juin, sur la politique de l'habitat et du logement ? D'ailleurs, là également, ce même préavis n° 6 s'y réfère. Le préavis n° 95 a été approuvé à l'unanimité, y compris par les membres de l'ECG qui siégeaient alors comme Conseillers hors-parti. Pourquoi revenir sur cette question avec ce postulat ?

- ***Une véritable vision d'ensemble entre Gare Sud et Gare Nord :*** et bien c'est l'évidence même, mais impossible d'y répondre maintenant. Tout dépendra de la densification de Gare Sud et ainsi savoir si le marché pourra y être déplacé, comme cela a d'ailleurs été proposé par le postulat de M. Jean-Luc Nicolet.

- ***Une densification nécessaire mais qualitative, notamment l'hypothèse d'une tour :*** alors là il fallait oser l'écrire et le dire. Quand on se rappelle que la campagne des référendaires a eu comme argument principal la construction d'une tour, venir maintenant en disant que si l'hypothèse est envisageable, il faut le faire…

Pour résumer, des demandes qui sont déjà prises en considération, une autre dont la réponse a été donnée dans le préavis municipal n° 95, et des autres qui devront tenir compte de la démarche participative. Ce postulat n'a aucun sens à ce stade. Demander à la Municipalité d'établir un préavis et à une commission de siéger pour que l'on nous dise qu'il faut attendre les résultats de la démarche participative démontre parfaitement que ce postulat est inutile. À refuser sans même l'envoyer en commission pour prise en considération.

- M. Jérôme Chappuis : a envie de dire, pour répondre à M. Michel Girardet qui a l'air un peu énervé, que l'ECG n'a pas envie de continuer le débat comme il semble encore très installé pour lui. Voilà, si l'ECG propose ce postulat, c'est justement pour aller de l'avant, pour décider et surtout pour savoir où l'on va. Il pense que demander un cap, une direction où va ce projet, n'est pas une demande démesurée, que ce n'est pas un gros travail, c'est simplement réunir les éléments à disposition, et ce serait un vrai outil de travail pour la Municipalité et pour le Conseil communal. Cela éviterait à chaque fois de rediscuter les orientations, les directions, etc. Cela serait aussi un outil de travail pour les futurs constructeurs. Si l'on pose nos souhaits, nos orientations et nos exigences, ceux-ci sauront à quoi s'en tenir, sinon cela va aller dans tous les sens. Et beaucoup de choses qui ont été citées par M. Michel Girardet sont des choses qui sont

apparues entre le préavis municipal n° 82 et la votation et qui n'étaient pas dans le préavis, il est désolé de le dire.

- M. Jean-Philippe Genoud : ne va pas revenir sur toute l'argumentation, mais tous les points qui sont demandés dans ce postulat sont déjà dans le préavis municipal n° 82. Une démarche participative est prévue, laquelle permettra d'éclaircir un nombre de points qui sont demandés dans le postulat, il faut donc attendre la démarche participative pour répondre aux questions. Ensuite, concernant la densification, le genre de logement que l'on va y mettre ne sera pas fait maintenant, il sera fait lors d'un préavis de construction. Mais on ne peut pas répondre maintenant et pratiquement tous les points qui sont mentionnés dans le postulat figurent dans le préavis municipal n° 82. Le fait que l'ECG dise qu'il n'y a pas de réponse est à son avis une erreur. Les membres de l'ECG ont peut-être mal lu le préavis municipal n° 82 ou l'ont mal compris, il ne sait pas.

- M. Rasul Mawjee : vient d'écouter ce qui vient d'être dit et en fait, lorsque les membres de l'ECG parlent, ils disent qu'ils aimeraient avoir des informations. Alors pour avoir des informations, il faut déposer une interpellation. Un postulat demande à la Municipalité de faire un projet qui va dans un sens. Ici, les membres de l'ECG sont en train de lancer un projet qui va dans le sens qu'ils aimeraient par rapport à tout ce qui a été déjà présenté et indiqué dans le passé. S'ils veulent une mise à jour, qu'ils posent simplement une question ouverte ou une interpellation pour savoir s'il en est tenu compte actuellement. Et la Municipalité se fera un plaisir de dire oui ou non et si les choses vont dans le bon sens. Il n'y a pas de nécessité à déposer un postulat qui va coûter du travail à l'Administration. Il ne faut pas oublier que répondre à un postulat représente 4 ou 5 jours de travail à l'Administration. À CHF 2'000.- la journée, ce sont CHF 10'000.- de perdu. La Municipalité doit se réunir pour pouvoir en débattre, donc chaque fois qu'un postulat ou une motion sont déposés, cela engage les deniers publics. Et après l'ECG dit qu'il faut économiser. Qu'ils choisissent donc leurs combats, qu'ils créent de nouvelles idées. On entend parler de Gare Sud depuis un moment, il y a eu un référendum, il y en a marre.

- M. Yves Froidevaux : doit en premier lieu dire que la Municipalité partage l'élément central qui a été dit tout à l'heure par l'ECG, qui est de fédérer. Il y a eu une campagne, laquelle a parfois été difficile, le score a été serré, il y a eu gagnant et un perdant, mais les perdants n'ont pas fait un mauvais score. Donc on doit effectivement fédérer. Aujourd'hui, et parce que c'était finalement la demande des 2 partis, la Municipalité pense que c'est bien par une démarche participative qu'elle va fédérer. C'est en redonnant et en donnant la parole à la population, en expliquant quelles sont les opportunités de ce quartier que l'on peut fédérer. Parce que l'on ne va pas passer 5 ans à se battre sur ce quartier. L'important maintenant est de pouvoir trouver un chemin qui a une plus grande majorité, qui répond le plus aux besoins de la population, et c'est autour de cela que l'on va pouvoir construire un projet politique final. Donc c'est bien pour fédérer qu'aujourd'hui la Municipalité souhaite faire une vraie démarche participative, comme cela était notamment demandé lors du référendum. Cette démarche sera d'ailleurs présentée à la Commission d'aménagement du territoire préalablement pour qu'elle puisse être présentée et discutée avant qu'elle ne soit lancée. Donc la Municipalité a vraiment la volonté de reconstruire du lien, de reconstruire de la confiance, et de construire un projet qui soit largement accepté par le Conseil communal puis par la population. Parce que sinon un référendum peut être lancé à chaque étape. La volonté de la Municipalité est donc bien de fédérer, de construire avec la population un projet qui soit agréable ou en tout cas plébiscité. Alors il ne va pas parler au nom de la population, il n'oserait pas, mais il pense aujourd'hui que si la Municipalité gravait dans le marbre des grands principes, ce serait probablement très mal perçu par les gens qui ont voté lors du référendum, qu'ils aient voté oui ou qu'ils aient voté non. La Municipalité souhaite donc pouvoir dépasser le clivage qu'il y a eu. Ce débat a aussi amené beaucoup de choses intéressantes, cela a aussi fait réfléchir la Municipalité, et le score serré l'a a effectivement fait réfléchir, donc il pense que cela a aussi été une démarche très intéressante, en tout cas à titre personnel. Il propose donc aux Conseillers de ne pas prendre ce postulat en considération. La Municipalité va donner la parole à la population, puis ensuite toutes les réponses et les lignes directrices figureront dans le prochain préavis qui sera présenté au Conseil

communal. Les Conseillers auront donc aussi l'occasion de se pencher là-dessus et de donner leur opinion. Mais maintenant il faut laisser la population parler.

- M. Jérôme Chappuis : remercie M. le Municipal Yves Froidevaux pour sa prise de parole très enthousiaste. Si tout ce qui est dit est effectivement vrai, c'est merveilleux, tout le monde va être content. Si tous les points étaient mentionnés dans le préavis municipal n° 82, le débat n'aurait pas été aussi animé qu'il l'a été, la votation n'aurait pas été aussi serrée qu'elle l'a été. Et cela la Municipalité le reconnaît. Il y a eu beaucoup de promesses qui ont été faites durant la phase des votations, et cela lui rappelle vaguement une votation de la tour Swissquote, où il y a des promesses qui ont été faites, peut-être pas des promesses, mais des choses qui sont sorties. Des gens ont voté pour la tour car Swissquote a fait miroiter une tranchée couverte qu'il n'y aura jamais ou en tout cas qu'il n'a pas encore vue. Donc voilà, il souhaitait juste sensibiliser les gens. Aujourd'hui, si l'ECG demande de mettre quelque chose sur le papier, ce n'est clairement pas pour embêter la Municipalité, mais c'est pour savoir où l'on va, pour avoir un cadre directeur. Peut-être qu'il n'y a pas grand-chose à mettre parce qu'aujourd'hui on ne sait peut-être pas grand-chose, c'est clair. Mais le minimum est de poser cela, que l'on sache où l'on va et que tout le monde travaille communément dans la même direction.

- M. José Caiano : déclare qu'il faudrait rappeler un peu les intentions de ce postulat. Ce postulat est vraiment pour calmer les esprits. Une campagne a été faite, il y a eu des promesses politiques, et il pense que ce postulat ne va pas au-delà de ce qui a été dit. C'est la ligne politique que chacun a promis dans la Ville. L'ECG ne demande strictement rien, et ce postulat permettrait vraiment aujourd'hui, et il le pense sincèrement, de donner une nouvelle orientation. On n'est pas là pour ouvrir à nouveau le débat. D'après ce qui a été dit, ce postulat sera le plus simple des postulats de ces 5 prochaines années parce que tout le monde sait où l'on va. Donc pourquoi avoir autant de réticences et refuser ce postulat ?

- M. Jérôme Frachebourg : aimerait revenir sur ce qu'a dit M. le Municipal Yves Froidevaux, qui est entièrement juste. Là l'ECG se fait le porte-parole de la population, mais on va aller demander l'avis de cette dernière par une démarche participative. Alors il ne voit pas en quel honneur il faudrait brûler des étapes en fixant aujourd'hui le cap. Cela frustrerait les gens. À quoi servirait alors l'enquête de participation si ce qui va être fait était fixé ? Il ne comprend pas le pourquoi de cette démarche. La logique maintenant est de demander à la population, la faire participer, et puis après en tenir compte dans un document qui répondra quelque part à ce postulat. Mais là il trouve vraiment que cela ne sert à rien. Au contraire, c'est faire comme si on savait mieux que la population ce que l'on doit faire. Non. On va lui demander et puis après il sera décidé, sur la base d'une consultation, comment aller de l'avant. Et il y aura d'autres multiples occasions de se prononcer là-dessus. Parce qu'après cette participation de la population, il y aura un préavis qui sera présenté par la Municipalité et à ce moment-là il pense que la discussion sera beaucoup plus utile et constructive.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

À une large majorité, 8 oui, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de Mmes Peggy Richard, Floriane Chappuis, Stella Motta Larrivé, Séverine Muntoni et Stéphanie Larrivé, ainsi que MM. Jérôme Chappuis, José Caiano, Serge Caboussat et Damien Bayle, pour le parti politique Élan Citoyens de Gland, intitulé « Développement du pôle Gare de Gland : pour des principes directeurs clairs ».

15. Postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Klenam Honkou intitulé « Protéger celles et ceux qui font vivre nos manifestations sportives et culturelles : bénévoles, personnel et public »

- Le président passe la parole à Mme Albulenë Ukshini Sefa pour le développement de ce postulat.

- La discussion est ouverte.

- Mme Régine Isoz : déclare que l'UDC se questionne sur le bien-fondé de ce postulat. La première raison n'est pas par déni, mais par bon sens budgétaire. Les faits ne sont pas contestés mais, en période d'austérité, optimiser l'existence plutôt que de créer du neuf est la priorité. Deuxièmement, il s'agit d'un doublon inutile. La police, les services sociaux et les écoles ont déjà ce mandat. Une nouvelle structure ferait double emploi sans plus-value réelle. Troisièmement, le coût contre l'efficacité. Toute nouvelle structure a un prix. Renforcer et mieux coordonner l'existence est plus efficiente que d'en rajouter.

- Mme Peggy Richard : sur le fond, l'ECG comprend et partage naturellement l'objectif de mieux protéger le public, le personnel et les bénévoles lors des manifestations, mais a toutefois quelques questions avant de pouvoir se prononcer sur ce postulat.

Tout d'abord, ce postulat répond-il à des situations problématiques qui ont déjà été rencontrées et constatées lors de manifestations à Gland, ou s'agit-il essentiellement d'une démarche préventive ? En effet, dans les exemples cités dans le postulat, il s'agit de faits extérieurs, qui n'ont donc pas eu lieu à Gland.

Ensuite, il est vrai qu'aujourd'hui il est très difficile pour les sociétés et les associations de trouver des bénévoles. Alors conditionner des subventions pour des formations ou des nouvelles exigences ne donnerait-il pas une charge supplémentaire et surtout un frein au bénévolat ?

Et pour finir, l'ECG a eu connaissance que, en juin dernier, une interpellation sur ce sujet précisément avait été déposée au Grand Conseil par le Parti socialiste. Alors ne serait-il pas important d'attendre d'abord un retour à ce sujet avant que la Commune ne mette en place son propre dispositif ?

Pour toutes ces raisons, il est important pour l'ECG que ce postulat soit renvoyé à une commission pour sa prise en considération afin de pouvoir approfondir ces éléments et permettre aux Conseillers de se prononcer sur ce postulat.

- M. Rasul Mawjee : déclare qu'il pensait qu'il allait se la couler douce ce soir, c'est un peu foutu. Il va soutenir ce postulat parce qu'en fait, ce qui est demandé, c'est une charte et une sensibilisation. Le postulat ne mentionne pas une subvention. Le postulat ne demande pas de l'argent. Le postulat ne demande pas une organisation structurelle au sein de l'Administration communale. Il demande simplement qu'il y ait une charte et une sensibilisation. Donc il est surpris que le groupe UDC dise « sécurité, pas du tout, laissez faire le peuple. La violence, il n'y en a pas, à Gland, c'est sûr. La police, on n'en a pas besoin ». Il est donc un peu surpris par la position de l'UDC de dire halte à la sécurité en plus. Il pense donc qu'une sensibilisation et une charte sont largement raisonnables, elles n'engendrent pas de coût, et donc il soutiendra sans discussion ce postulat.

- Mme Véronique Villaine : est quand-même toujours assez surprise d'apprendre que comme il ne s'est encore rien passé, et bien on ne va rien faire. On va attendre quoi ? Qu'il se soit passé quelque chose avant d'intervenir ? Il lui semble que ce n'est quand-même pas la bonne approche en manière de prévention, donc mieux vaut prévenir que guérir. Évidemment qu'elle soutient ce postulat qui, comme l'a dit M. Rasul Mawjee, ne demande pas un budget ou une organisation, mais simplement une charte et une garantie pour les bénévoles qu'ils seront bien traités.

- M. Sébastien Bertherin : voulait juste abonder sur ce qu'a dit le président en début de séance. Il avoue que c'est sa première séance du Conseil communal de cette législature et il

trouve l'ambiance un peu dommage. De s'invectiver, l'UDC, l'ECG, patati, patata. Finalement on a tous des avis, on a le droit de ne pas être d'accord et le but d'un débat c'est de ne pas être d'accord justement pour améliorer ce débat. Et comme le président l'a rappelé en début de séance, il faut que les Conseillers soient bienveillants et empathiques. Finalement et bien on n'est pas tous pareils, c'est ce qui fait la force de la démocratie, et il faut arrêter de s'invectiver, même si des fois on n'est pas forcément d'accord avec tout ce qui est dit. Mais il faut rester bienveillants afin de ne pas se retrouver comme d'autres communes, avec une embrouille généralisée au niveau du Conseil communal. Les Conseillers vont souvent boire un verre ensemble au mois de décembre et ce serait dommage qu'il y ait des clivages.

- M. Rupert Schildböck : déclare que par le fait qu'il a travaillé 16 ans dans le plus grand mouvement de jeunesse du monde, il peut assurer le bien-fondé de ce qui est proposé par ce postulat. Il peut aussi ajouter que, au niveau suisse, toutes les organisations de jeunesse, qui concerne donc aussi des enfants, sont soutenues par le processus Jeunesse+Sport, sont obligées d'avoir une charte et un projet préventif adressant ces soucis. Il en va de même avec Swiss Olympic et pour toutes les associations sportives. C'est donc presque affaire courante et il est légèrement surpris que cela n'existe pas encore dans les communes. Il invite donc les Conseillers à soutenir ce postulat pour maintenant mettre cette charte qui se veut préventive et non pas interventionniste. C'est comme les premiers secours, la Croix-Rouge ou les Samaritains ont des stands préventifs afin de pouvoir réagir et être à l'écoute par exemple si quelqu'un se coupe le doigt. Mais cela ne veut pas dire que dans toutes les manifestations quelqu'un va se couper un doigt.

- Mme Klenam Honkou : déclare qu'à la question de savoir si le postulat ne va pas démotiver les bénévoles, elle pense que non puisque l'idée est justement de leur mettre un outil à disposition pour qu'ils puissent être en mesure de se défendre tout simplement. Donc c'est plutôt une invite à appeler des gens à s'engager encore plus parce qu'ils se sentiront plus en sécurité. Et puis finalement, elle ne sait pas en quoi le mot « sensibilisation » fait appel à de l'argent. Elle remercie donc les Conseillers qui ont apporté leur soutien à ce postulat à travers leur prise de parole.

- M. Martin Ahlström : déclare que la prévention et la protection contre la violence et le harcèlement dans le cadre de manifestations est une vision partagée par la Municipalité. Il y a déjà aujourd'hui des organisateurs de manifestations à Gland qui ont des systèmes mis en place justement dans le cadre de la prévention et de la protection. Par exemple le Kyo Festival, qui a eu lieu il n'y a pas longtemps, a mis en place tout un système, dont le système « Angela », ce qui correspond aujourd'hui à une bonne pratique. Et la Municipalité mène également une réflexion globale dans le cadre des manifestations et cet aspect-là en fait clairement partie. Pour ce motif, la Municipalité est favorable à la demande des postulantes, étudiera le postulat et dressera volontiers un rapport.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

La proposition de renvoi n'étant pas soutenue par plus d'un cinquième des Conseillers présents, aucune commission technique chargée de préaviser sur la prise en considération du postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Klenam Honkou intitulé « Protéger celles et ceux qui font vivre nos manifestations sportives et culturelles : bénévoles, personnel et public » ne sera nommée.

Décision

À une large majorité, aucun avis contraire, 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de prendre en considération le postulat de Mmes Albulenë Ukshini Sefa et Klenam Honkou intitulé « Protéger celles et ceux qui font vivre nos manifestations sportives et culturelles : bénévoles, personnel et public » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport.

16. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « UAPE Uni'Vert : peut-on faciliter la dépose des enfants pour les familles ? »

- Le président passe la parole à M. Sébastien Bertherin pour le développement de son interpellation.

- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.

- M. Martin Ahlström : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Il comprend M. Sébastien Bertherin et compatit. Il y a 12 ans, il vivait exactement le même problème quand il amenait son fils à l'UAPE aux Perrerets. En effet, jusqu'en 2014, on pouvait amener les enfants et se garer sur le parking situé à la sortie de l'UAPE, ce qui a généré à l'époque toute une série de difficultés avec les riverains, et finalement la Commune avait fermé l'accès et seules les personnes au bénéfice d'une autorisation pouvaient accéder au parking. C'est une réalité qui est toujours valable aujourd'hui et la Commune ne va pas pouvoir lever cette interdiction, cela afin d'éviter un flux incessant de voitures qui partent et qui reviennent, ce qui pose vraiment un problème de trafic.

Au niveau de la cour, il n'est malheureusement pas non plus possible d'y donner accès aux voitures, car cela générerait également des problèmes de sécurité. En revanche, la Municipalité est disposée à étudier toute autre possibilité pour faciliter l'accès à l'UAPE et le dépose-minute, et va travailler sur plusieurs pistes. Comme mentionné en début de séance dans ses communications, les travaux du poste de commandement de l'ORPC vont commencer en novembre et durer jusqu'en 2028. Et là également il y aura des mesures de coordination à mettre en œuvre, et l'interpellation de M. Sébastien Bertherin et les questions posées seront examinées dans ce cadre. Il y aura également les travaux au niveau du terrain de rugby, où des vestiaires seront construits, et cela va également amener des réflexions plus approfondies. Mais il garantit que l'interpellation de M. Sébastien Bertherin a été entendue et que la Municipalité examinera activement toutes les possibilités pour notamment faciliter le dépose-minute et l'accès à l'UAPE.

- Le président demande à M. Sébastien Bertherin s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

- M. Sébastien Bertherin : répond par l'affirmative et remercie M. le Municipal Martin Ahlström. Il espère que son fils sera toujours à l'école quand il y aura ce nouveau dépose-minute, et il se réjouit que cela aille aussi vite que Gare Sud du coup.

17. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée intitulée « Des entrées de ville plus accueillantes et mieux informées ? »

- Le président passe la parole à M. Sébastien Bertherin pour le développement de son interpellation.

- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.

- M. Martin Ahlström : déclare que la Municipalité a décidé de répondre immédiatement à cette interpellation.

Pour être tout à fait transparent, depuis 2022-2024, rien n'a été fait. La prochaine étape sera l'installation de piliers numériques, qui figurent dans le Plan des investissements que les Conseillers vont recevoir avec le budget. 4 piliers numériques sont prévus à Gland, lesquels pourront effectivement contenir toute une série d'informations sur ce qui se passe dans la Ville. Cela étant prévu pour 2028, il y a donc une période intermédiaire où il faudra effectivement trouver une solution. Le SPOP et le Service de l'économie vont travailler pour implémenter une solution intéressante, efficiente et satisfaisante par rapport à ces panneaux, dans l'attente de

2028 où les piliers numériques vont arriver. Il espère avoir ainsi répondu aux questions posées par M. Sébastien Bertherin de la manière la plus honnête que possible.

- Le président demande à M. Sébastien Bertherin s'il est satisfait de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

- M. Sébastien Bertherin : répond par l'affirmative et remercie M. Martin Ahlström pour ses réponses. Mais vu la qualité relativement dégradée du panneau situé en face de Schilliger, ne faudrait-il pas tout simplement l'enlever ? Quand l'herbe est mauvaise dans son jardin, souvent on l'enlève. Peut-être faudrait-il faire la même chose. Voilà, c'est une simple proposition. Depuis le temps qu'il est parlé de ce sujet et vu que NRTV va faire une grosse montée d'audience, les gens voient que depuis 2022-2024 le panneau est endommagé, on revient en 2026, ce sera fait en 2028, peut-être qu'il pourrait être enlevé.

- M. Martin Ahlström : déclare que la Municipalité a entendu M. Sébastien Bertherin et va réfléchir rapidement. Il mentionne aussi que les travaux de rénovation totale de la RC1 viendront également sur le devant assez prochainement, et là aussi il y aura évidemment des mesures qui seront apportées. Mais il promet ce soir que la Municipalité va avancer rapidement.

18. Interpellation de Mme Floriane Chappuis intitulée « Sécurité routière et piétonne à Gland : des situations qui interrogent »

- Le président passe la parole à Mme Floriane Chappuis pour le développement de son interpellation.

- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.

- M. Martin Ahlström : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal, au vu du nombre de points et la certaine complexité des éléments soulevés.

19. Interpellation de M. Christophe Bonamy, au nom du groupe PLR, intitulée « Tarifs 2027 de la SEIC : pourquoi Gland paiera-t-elle plus cher que ses voisins ? »

- Le président passe la parole à M. Christophe Bonamy pour le développement de son interpellation.

- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.

- M. Gilles Davoine : déclare que c'est un peu compliqué, parce que comme le dit M. Christophe Bonamy dans son interpellation, la SEIC est une société anonyme (SA). La ville de Gland a beau être actionnaire et être représentée au Conseil d'administration, certaines réponses vont être compliquées à apporter puisqu'elles dépendent directement de la SA elle-même. Cela étant, de toute manière, compte tenu du délai court qui était donné et des questions qui portent notamment sur les montants que cela représente pour la Commune – ce qui demande quand-même une petite recherche afin de pouvoir répondre précisément – la Municipalité répondra à cette interpellation lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- M. Christophe Bonamy : rappelle que l'interpellation qu'il a faite au nom du PLR s'adresse à la Municipalité sur un fait de son Administration. Avec tout le respect qu'il doit à la Municipalité, il n'aimerait pas entendre la réponse que le SEIC est une SA et que cela n'est pas du ressort du Conseil communal, parce que comme la Commune a des parts dans cette SA, la Municipalité se doit de répondre sans toucher aux comptes de la SEIC.

- M. Gilles Davoine : relève que l'une des questions posées par M. Christophe Bonamy dans son interpellation est de savoir quelle est la stratégie de la SEIC par rapport aux achats. C'est la stratégie de la SEIC, c'est une SA. La ville de Gland a beau être actionnaire à 38 %, elle n'est donc pas majoritaire, et il a beau être président du Conseil d'administration, cela ne change pas le fait qu'au niveau de la commune de Gland, ce ne sont pas des choses auxquelles la Municipalité peut directement se mêler et qui ne sont pas des faits de son Administration. Cela sera expliqué dans la réponse qui sera donnée par la Municipalité lors de la prochaine séance du Conseil communal.

- M. Rasul Mawjee : déclare qu'en complément à l'interpellation déposée par M. Christophe Bonamy, il aimerait ajouter 2 remarques. Les habitants de Gland sont des clients captifs, et il croit qu'au niveau de la captivité de cette clientèle il y a un certain nombre d'obligations. Il ne les a pas consultées, mais c'est quand-même quelque chose qui pourrait être éclairci. La deuxième chose, qu'il trouve extrêmement choquante, c'est que la génération du courant par les panneaux solaires qui est réinjecté dans le réseau est rémunéré de l'ordre de 6 centimes. C'est le minimum légal qui a été imposé. Par contre, quand on consomme sur le réseau, cette même énergie est vendue 15 centimes. Il est donc constaté que, dans la journée, la SEIC achète l'énergie à 6 centimes auprès des particuliers, mais la leur revend à 15 centimes. Il fait abstraction du prix du transport et des taxes. Il pense donc que si, dans sa réponse, la Municipalité pouvait éclaircir un peu les Conseillers sur cette différence, ce serait pas mal.

20. Interpellation (ex-postulat) de Mme Véronique Villaine, pour le groupe PS Gland, intitulé « Création d'un restaurant aux Lisières géré par du personnel en réinsertion »

- Le président passe la parole à Mme Véronique Villaine pour le développement de son interpellation.

- Mme Véronique Villaine : déclare qu'elle a décidé de transformer son postulat en interpellation en raison des délais. Le délai pour trouver un gérant court jusqu'au 1er novembre, ce qui laisse donc effectivement peu de temps à la Municipalité pour répondre au postulat dans le délai imparti. Pour être sûre d'obtenir une réponse, elle a préféré, en accord avec la Municipalité, transformer son postulat en interpellation.

Une annonce est parue le 15 septembre 2026 sur le site Internet de la Commune pour trouver un exploitant pour un café-restaurant aux Lisières, et elle souhaitait proposer à la Municipalité de chercher plutôt une alternative en proposant un restaurant qui aurait vocation à être géré par du personnel en réinsertion sociale. Les Conseillers ayant eu le temps de prendre connaissance du texte déposé, elle ne va pas relire les exemples et les arguments pour la Commune.

Par cette interpellation, elle demande donc à la Municipalité :

- D'étudier la faisabilité, ou en tout cas de lui répondre si elle pense étudier la faisabilité d'un tel projet pour le restaurant de La Combaz;
- D'évaluer un éventuel soutien financier ou logistique au démarrage sur ce qui existe déjà sur des modèles de partenariats publics-privés;
- Dans le cas d'une réponse favorable puisque l'on est directement sur une interpellation, de tenir les Conseillers au courant des réponses qu'elle obtiendrait des associations éventuelles qu'elle aurait contactées sur la faisabilité.

- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.

- M. Gilles Davoine : remercie Mme Véronique Villaine pour avoir transformé son postulat en interpellation, car il pense vraiment qu'en postulat, le temps que la Municipalité y réponde, il se serait passé trop de temps. La Municipalité est déjà à la recherche active de quelqu'un pour reprendre ces locaux dans la mesure où l'idée a toujours été d'animer ce quartier qui en a

toujours bien besoin à l'heure actuelle, et donc de ne pas rester trop longtemps avec une vitrine vide. Les Conseillers ont aussi certainement connaissance du fait que « L'Ivresque », qui était l'un des gagnants du budget participatif, devait s'installer à cet endroit et que pour l'instant la situation est un peu en standby, ce qui est bien dommageable. Et puis en plus évidemment, accessoirement, il n'y a plus non plus de loyer qui rentre tant qu'il n'y a personne dans ces locaux, et la Municipalité essaie donc de trouver quelqu'un au plus vite. Le postulat n'était peut-être pas compatible avec cette rapidité-là. Au niveau de l'interpellation, la Municipalité pense effectivement que c'est une très bonne idée d'explorer cette piste. Elle s'engage donc à le faire via le Service de l'économie, qui est chargé de trouver un repreneur, qui va notamment contacter les différents organismes dont parle Mme Véronique Villaine, comme Caritas, Réalise ou Afiro. Et oui, la Municipalité pourra entrer en matière parce qu'il est vrai que l'on ne peut pas faire ce que l'on veut avec ces locaux, puisqu'il y a eu un préavis à ce sujet, avec un cahier des charges qui a quand-même été établi en accord avec le Conseil communal dans le cadre de ce préavis, donc ce n'est pas quelque chose dans lequel on est très libre de faire comme on veut. Il faut voir si cela ne refroidit pas sensiblement ce type d'organisations. Mais la Municipalité est aussi ouverte, pourquoi pas, à aider pour un départ dans une telle organisation, et évidemment, comme le demande Mme Véronique Villaine, à informer les Conseillers de la situation par rapport aux demandes à ces organisations. Donc voilà comment il peut répondre, il l'espère au mieux, à cette interpellation.

- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle est satisfaite de la réponse apportée séance tenante par la Municipalité.

- Mme Véronique Villaine : remercie M. le Municipal Gilles Davoine. Effectivement, elle attend avec impatience des nouvelles de la Municipalité et remercie encore une fois cette dernière pour sa réponse.

DIVERS

21. Nomination d'un membre de la Commission des pétitions

Suite à la démission de M. Rui Da Silva Martins, le poste est à repourvoir.

- Au nom du parti politique UDC Gland, M. Jean-Daniel Guillod propose la candidature de M. Elvis Di Chello.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par acclamations, M. Elvis Di Chello est élu membre de la Commission des pétitions.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

22. Divers et propositions individuelles

- Mme Ahimara Buffat : a juste une petite question pour M. le Municipal Martin Ahlström. Sauf erreur en début d'année, M. Gérald Cretegny s'était engagé à donner au Conseil communal un rapport de ce qui avait été fait avec les îlotiers et où en était ce projet. Elle aimerait savoir si c'est en cours et si le Conseil communal va avoir une réponse à ce sujet.

- M. Martin Ahlström : répond qu'à sa connaissance un bilan sera fait à la fin de l'année, pour laisser passer une année civile entière. Il pense donc qu'il serait sage d'attendre le 31 décembre 2026 et de présenter au Conseil communal un bilan lors de la première séance au début du mois de février 2027.

- M. Samuel Freuler : a lu avec intérêt dans la presse que la Municipalité était très fière de la nouvelle petite place qui se trouve derrière la Salle communale qui a été inaugurée, et il se demande si les talus de la nouvelle place allaient être améliorés, parce que quand on regarde d'en bas, c'est un petit peu triste à voir.

Deuxièmement, il avait déjà posé une fois la question à ce sujet, et il croit qu'il n'a encore jamais eu de réponse définitive sur la remise en état ou l'amélioration du petit chemin qui court derrière la Salle communale, parce que même de nuit, à pied, c'est un peu casse-gueule.

- Mme Christelle Giraud-Nydegger : va pouvoir répondre à M. Samuel Freuler. La première réponse concerne les talus, lesquels vont en effet être retravaillés. Il y a donc déjà eu des plantations qui ont été faites, mais de manière un peu trop dispersée et espacée, et cela sera retravaillé. Cela est donc prévu.

Elle rassure également M. Samuel Freuler concernant le petit chemin. Ces montants sont prévus au budget pour 2027, puisqu'au niveau du budget du préavis du Vieux-Bourg, les montants ne sont pas suffisants pour retravailler cette route qui est passablement cabossée et qui nécessite plus que simplement des petits travaux.

- M. Jérôme Chappuis : déclare qu'il a une question, ou plutôt une remarque à formuler. En 3 soirs qu'il passe promener son chien à la Rue du Borgeaud, il a constaté 3 configurations d'éclairage public différentes. C'est-à-dire qu'un soir c'était allumé fixe, le lendemain cela clignotait, et hier soir c'était tout nuit. Ces éclairages sont quand-même en service depuis un petit moment, mais cela n'a pas l'air d'être très glorieux. Il serait donc urgent que la Romande Énergie finalise ses travaux parce qu'il y a quand-même des problèmes de sécurité routière avec ces rues dans la nuit noire.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous aux Conseillers le jeudi 5 novembre 2026 à 19h30, à la Salle communale, et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h35.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président : La secrétaire :

CONSEIL COMMUNAL DE GLAND CANTON DE VAUD LIBERTÉ PATRIE

Nicolas Pellet Karine Teixeira Ferreira

Annexes[1] :

1. Communications du dicastère Infrastructures et Environnement.
2. Communications du dicastère Accueil enfance, Jeunesse, Écoles.
3. Motion de M. Michel Girardet, pour le groupe PLR, intitulée « NRTV : réagir avant qu'il ne soit trop tard pour agir ».
4. Postulat de M. Sébastien Bertherin intitulé « Pour un sauna saisonnier au bord du lac à Gland ».
5. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « UAPE Uni'Vert : peut-on faciliter la dépose des enfants pour les familles ? ».
6. Interpellation de M. Sébastien Bertherin intitulée « Des entrées de ville plus accueillantes et mieux informées ? ».
7. Interpellation de Mme Floriane Chappuis intitulée « Sécurité routière et piétonne à Gland : des situations qui interrogent ».
8. Interpellation de M. Christophe Bonamy, au nom du groupe PLR, intitulée « Tarifs 2027 de la SEIC : pourquoi Gland paiera-t-elle plus cher que ses voisins ? ».
9. Interpellation (ex-postulat) de Mme Véronique Villaine, pour le groupe PS Gland, intitulé « Création d'un restaurant aux Lisières géré par du personnel en réinsertion ».

[1] Les annexes sont uniquement publiées sur le site Internet de la ville de Gland